

Consultations sur les niveaux d'immigration – 2012 et années suivantes

Rapport sur les résultats



Citoyenneté et Immigration Canada



Résumé

Au cours de l'été 2011, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a mené deux consultations distinctes, mais complémentaires, portant sur les niveaux d'immigration :

- A) Niveaux d'immigration de 2012 : consultation des intervenants (du 21 juin au 15 juillet 2011).
- B) Niveaux d'immigration et répartition des immigrants dans les catégories : consultation des intervenants et du public (tables rondes avec des intervenants, du 12 juillet au 16 août 2011; consultation en ligne auprès des intervenants et du public, du 29 août au 19 septembre 2011).

Principaux résultats

Remarque – Le présent rapport de synthèse reflète exclusivement les opinions des participants recueillies dans le cadre des consultations. Leur point de vue n'est pas représentatif de la population canadienne en général ni des groupes d'intervenants de CIC.

A) Niveaux d'immigration de 2012 : consultation des intervenants

Chaque année, CIC mène des consultations auprès des intervenants sur les niveaux d'immigration annuels et tient compte de l'information ainsi recueillie lors de la préparation de son *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*, qu'il dépose le 1^{er} novembre.

La consultation des intervenants sur les niveaux d'immigration de 2012 a été effectuée en ligne. Du 21 juin au 15 juillet 2011, CIC a invité plus de 750 organismes, dont des employeurs, des syndicats, des conseils sectoriels, des fournisseurs de services d'établissement, des organismes non gouvernementaux (ONG) et d'autres intervenants clés, à participer à une consultation en ligne visant à recueillir leurs points de vue sur les objectifs d'immigration et les facteurs à considérer pour l'établissement des niveaux d'immigration.

Prenant appui sur les consultations des années antérieures, le sondage en ligne permet de suivre les réponses des intervenants et de voir si leur opinion à l'égard des niveaux d'immigration change au fil du temps. Les intervenants ont reçu un document d'information pour les aider à répondre aux questions. En plus du sondage en ligne, CIC a organisé des consultations avec des représentants des provinces et territoires du Canada, de la Ville de Toronto et d'autres partenaires fédéraux.

Le document d'information sur les niveaux de 2012, intitulé *La planification des niveaux d'immigration : Équilibrer les priorités pour réaliser les objectifs du Canada en matière d'immigration* et le questionnaire en ligne sont fournis en annexe (annexes A et B, respectivement).



Ce que nous avons entendu

Plus de 170 intervenants ont participé à la consultation en ligne sur les niveaux d'immigration de 2012.

- Les répondants ont déclaré une expérience généralement positive ou neutre à l'égard des niveaux d'immigration actuels du Canada.
- Les participants estiment que le système d'immigration doit d'abord et avant tout répondre aux besoins économiques du pays, tout en appuyant l'intégration des immigrants afin qu'ils aient de meilleures chances de réussir et d'apporter leur contribution au Canada.
- Quelques-uns ont mentionné qu'il faut remédier aux longs délais de traitement.

À la question de savoir comment l'immigration peut servir à réaliser divers objectifs, les répondants ont classé les objectifs dans l'ordre suivant :

1. Soutenir la croissance économique à long terme
2. Répondre aux besoins actuels du marché du travail
3. Soutenir le maintien / la croissance de la population
4. Faciliter le regroupement familial
5. Protéger les réfugiés
6. Promouvoir la régionalisation

Concernant les facteurs qui revêtent de l'importance au moment d'établir les niveaux d'immigration, les répondants ont indiqué que la situation économique des immigrants constitue l'élément le plus important. Viennent ensuite les besoins fondamentaux des immigrants, les questions relatives à l'intégration, l'incidence sur la population d'accueil, les questions relatives aux ressources et la viabilité de l'immigration.

B) Niveaux d'immigration et répartition des immigrants dans les catégories : consultation des intervenants et du public

CIC croit qu'une approche à plus long terme pour la planification des niveaux d'immigration permettra au Ministère et à ses partenaires de se préparer à faire face aux changements de priorité et de circonstance. Les consultations menées auprès d'intervenants clés et de membres du public sur les niveaux d'immigration et la répartition des immigrants dans les catégories ont été l'occasion de mieux expliquer le système d'immigration du Canada et ses catégories, ainsi que de recevoir des commentaires plus éclairés pour aider à définir les orientations stratégiques du Ministère. Il était attendu que l'information issue de cet exercice servirait à établir une orientation stratégique immédiate et future pour la planification pluriannuelle des niveaux, l'élaboration d'instructions ministérielles et les négociations entre les instances fédérale, provinciales et territoriales.

Outre les discours et la participation aux comités de rédaction, le ministre Jason Kenney, de même que les secrétaires parlementaires Rick Dykstra et Chungsen Leung, ont animé une série de tables rondes nationales avec des intervenants aux dates et endroits suivants :



- 12 juillet 2011 – Calgary (Alberta) – ministre Kenney
- 18 juillet 2011 – Vancouver (Colombie-Britannique) – ministre Kenney
- 20 juillet 2011 – Toronto (Ontario) – ministre Kenney
- 15 août 2011 – Mississauga (Ontario) – secrétaires parlementaires Dykstra et Leung
- 15 août 2011 – Scarborough (Ontario) – secrétaires parlementaires Dykstra et Leung
- 16 août 2011 – London (Ontario) – secrétaire parlementaire Dykstra

Les rencontres ont réuni des représentants d'employeurs, de syndicats, d'universitaires, d'établissements d'enseignement, d'organisations professionnelles, d'associations de gens d'affaires, d'organismes de réglementation, de municipalités, de fournisseurs de services d'établissement et d'organismes ethnoculturels. La consultation portait sur des thèmes tels que l'adoption d'une approche à plus long terme pour la planification des niveaux d'immigration et la répartition des immigrants dans les catégories, en particulier celles des parents et grands-parents, des aides familiaux résidents, des candidats des provinces, des travailleurs qualifiés du volet fédéral et celles des résidents permanents et temporaires.

En complément aux tables rondes, une consultation en ligne a été menée du 29 août au 19 septembre 2011 afin que les membres du grand public, les représentants d'organismes intervenants et les représentants des provinces et des territoires aient la possibilité d'exprimer leur point de vue sur les niveaux d'immigration et les catégories d'immigration du Canada.

Ce que nous avons entendu : tables rondes

Une centaine d'intervenants ont participé aux tables rondes (Calgary : 13; Vancouver : 21; Toronto : 16; Mississauga : 19; Scarborough : 18; London : 13).

Les discussions ont porté sur trois thèmes principaux : les niveaux d'immigration, la répartition des immigrants, ainsi que le système d'immigration et le processus.

Niveaux

Les participants ont exprimé, en général, des opinions favorables envers le gouvernement et son orientation en matière d'immigration. Ils estiment en majorité que le Canada doit maintenir les niveaux et envisager la possibilité de les hausser. Certains représentants, par contre, souhaitent qu'on diminue les niveaux, faisant valoir que les décideurs doivent tenir compte des coûts d'intégration et des « coûts cachés », comme l'incidence sur le budget de la santé et les coûts de logement.

Répartition

Le Programme des candidats des provinces bénéficie d'un appui solide en général. On le voit comme une histoire de réussite dans les Prairies parce qu'il a permis d'accueillir un plus grand nombre d'immigrants sans nuire au Programme des travailleurs qualifiés (fédéral). Pour les municipalités, la capacité est l'élément déterminant. On considère que l'Ontario a un contexte différent par rapport au reste du pays. Les municipalités sont responsables du logement, des services



d'emploi et d'autres formes d'aide sociale, et elles disposent de ressources limitées pour répondre à des besoins complexes.

Plusieurs modifications ont été suggérées en ce qui concerne les travailleurs étrangers temporaires (TET). Selon des représentants du secteur privé (en particulier des industries du pétrole, du gaz et du commerce), il faut assouplir les conditions des permis de travail.

Les opinions concernant la catégorie des parents et grands-parents sont partagées. Certains participants sont d'avis que le programme permet au Canada d'attirer et de garder des immigrants, précisant que les investisseurs et les travailleurs ne veulent pas s'établir au Canada en permanence sans leur famille. D'autres ont exprimé un avis contraire, mentionnant que l'Australie a resserré son programme de regroupement familial et accueille quand même tous les immigrants dont elle a besoin. Les participants s'entendent en général sur l'importance de trouver le bon équilibre pour cette catégorie puisque le Canada doit tenir compte des besoins futurs du marché du travail dans ses politiques d'immigration actuelles.

Les participants croient aussi que les étudiants étrangers peuvent constituer une excellente source d'immigrants, soulignant que le Canada devrait recruter plus d'étudiants étrangers et les garder grâce à la catégorie de l'expérience canadienne (CEC) puisqu'ils ont des titres de compétences canadiens.

Quelques participants, notamment des représentants de fournisseurs de services et du secteur privé, appuient l'idée d'exploiter davantage le volet des circonstances d'ordre humanitaire pour répondre aux besoins du marché du travail. Tous s'entendent sur les avantages d'augmenter le nombre de réfugiés parrainés par le secteur privé, puisque beaucoup sont prêts à entrer sur le marché de l'emploi. Les participants ont dit qu'il fallait investir davantage dans les réfugiés parrainés par le gouvernement, et approuvent l'engagement du Canada dans ce domaine.

Système d'immigration et processus

Pour la plupart, les participants connaissaient peu les processus opérationnels. Peu de commentaires ont donc été exprimés à ce sujet. En général, les intervenants croient qu'un processus équitable contribuant à réduire la fraude et la méfiance envers le système serait bénéfique pour le programme d'immigration et l'opinion publique à l'égard de l'immigration. Les délais de traitement et la complexité du système sont vus comme des obstacles. Une meilleure communication avec les demandeurs et l'élimination de l'arriéré (dans la catégorie des parents et grands-parents et celle des TET par exemple) ont aussi été suggérées, de même que l'établissement d'objectifs stratégiques à long terme pour les instructions ministérielles. Quelques participants ont proposé de donner plus de poids aux employeurs dans les décisions sur les immigrants économiques que le Canada devrait accepter. Enfin, les participants ont confirmé l'importance de la langue, des compétences, de l'âge, de la capacité d'adaptation et de la scolarité comme facteurs de réussite pour immigrer au Canada. Il a été proposé d'imposer des examens de compétence linguistique et d'aptitude à l'emploi plus stricts.



Autres commentaires

Les participants ont également formulé d'autres commentaires généraux au sujet du système d'immigration du Canada. Certains estiment que les immigrants doivent recevoir plus d'information avant l'arrivée, en particulier sur les possibilités d'emploi et la reconnaissance des titres de compétences, afin qu'ils aient, à l'arrivée, des attentes réalistes quant aux débouchés, ainsi qu'à la formation dont ils peuvent avoir besoin. Les participants ont aussi souligné l'importance des compétences linguistiques dans la réussite des immigrants. Beaucoup croient que les immigrants ont la responsabilité d'apprendre une langue officielle avant de venir au Canada.

Ce que nous avons entendu : consultation en ligne

Plus de 4 900 répondants ont rempli le questionnaire de consultation en ligne — il s'agit du plus haut taux de réponse à toutes les consultations en ligne menées par CIC.

En général, les répondants sont favorables à une diminution des niveaux d'immigration des cinq prochaines années par rapport au niveau annuel moyen de 250 000 admissions. On remarque toutefois une différence notable entre les réponses des intervenants et celles du grand public. Selon la majorité des intervenants, les niveaux d'immigration doivent être augmentés ou maintenus, tandis que près de la moitié des membres du public sont d'avis qu'il faut les réduire.

Les répondants sont plus favorables à la catégorie de l'immigration économique qu'à toutes les autres. À la question leur demandant de classer les objectifs de l'immigration économique, les répondants étaient les plus susceptibles de dire qu'il est important de donner priorité aux candidats « titulaires de diplômes d'études postsecondaires supérieures (p. ex. un doctorat) » et aux candidats qui « feront des investissements importants en capital ou créeront des emplois ».

Comme les participants aux tables rondes, les répondants à la consultation en ligne croient que le facteur le plus important garantissant la réussite d'un immigrant sur le marché du travail canadien est une bonne maîtrise de l'une des langues officielles du Canada, suivie de l'obtention d'une offre d'emploi au Canada avant l'arrivée.

Les participants à la consultation en ligne étaient moins favorables à l'immigration dans la catégorie du regroupement familial. Près de la moitié des répondants appuient une diminution du nombre d'admissions à ce titre. De même, près de la moitié des répondants ne croient pas qu'il est important de maintenir le programme des parents et grands-parents. Les participants ont dit que l'aspect le plus important du programme est qu'il permet la réunion des familles et permet aux nouveaux arrivants de travailler, puisque les parents ou grands-parents peuvent s'occuper des enfants. Selon une forte majorité de répondants, il ne convient pas d'accorder la même priorité de traitement aux demandes de parents et grands-parents qu'à celles présentées par les conjoints, les partenaires et les enfants.



La catégorie des personnes protégées est celle bénéficiant du plus faible soutien de la part des répondants. Beaucoup se sont dits favorables à une diminution du nombre annuel d'immigrants admis dans cette catégorie. Dans l'ensemble, une forte majorité croit que le nombre d'admissions devrait être réduit.



RAPPORT SUR LES RÉSULTATS

Consultation en ligne des intervenants sur les niveaux de 2012



Consultation en ligne des intervenants sur les niveaux de 2012

Aperçu et contexte

La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) exige que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada dépose chaque année, au plus tard le 1^{er} novembre, un rapport annuel au Parlement sur l'immigration. Le rapport annuel contient le plan des niveaux annuels qui indique le nombre total de résidents permanents que le Canada s'attend à accueillir au cours de l'année civile à venir.

Dans le cadre de l'établissement du plan, CIC consulte chaque année les principaux intervenants afin de s'assurer que le plan tient compte de l'évolution des tendances et de la dynamique, tout en soutenant les objectifs économiques, sociaux et humanitaires du Canada. De plus, CIC consulte régulièrement les provinces et les territoires au sujet des niveaux d'immigration et d'autres questions.

Afin de recueillir les commentaires des intervenants dans le cadre de la planification des niveaux de 2012, CIC a invité plus de 750 intervenants à une consultation en ligne se déroulant du 21 juin au 15 juillet 2011. Les participants représentaient des employeurs, des syndicats, des conseils sectoriels, des fournisseurs de services d'établissement, des organismes non gouvernementaux et d'autres intervenants clés en immigration. La consultation visait à recueillir leurs points de vue sur les objectifs d'immigration et les facteurs à considérer au moment d'établir les niveaux.

L'invitation à la consultation en ligne énonçait le but du processus de consultation, donnait un aperçu des facteurs à considérer dans la planification des niveaux et contenait un document d'information visant à aider les intervenants à répondre aux questions (voir l'annexe A : *La planification des niveaux d'immigration : Équilibrer les priorités pour réaliser les objectifs du Canada en matière d'immigration*). Les questions de la consultation visaient à connaître l'expérience des intervenants relativement aux niveaux d'immigration actuels, leurs opinions sur les objectifs en matière d'immigration, les facteurs pouvant avoir une incidence sur la planification des niveaux et leurs commentaires sur l'équilibre entre les immigrants de la catégorie économique et ceux des autres catégories (voir l'annexe B : *Consultation en ligne des intervenants sur les niveaux de 2012 – Questionnaire*).

Prenant appui sur les consultations des années antérieures, le sondage en ligne permet de suivre les réponses des intervenants et de voir si leurs opinions à l'égard des niveaux d'immigration changent au fil du temps. En plus du sondage en ligne, CIC a organisé des consultations avec des responsables des provinces et territoires du Canada, des représentants de la Ville de Toronto et d'autres partenaires fédéraux.

Sommaire des réponses

Remarque – Le présent rapport de synthèse reflète exclusivement les opinions des participants recueillies dans le cadre des consultations. Leur point de vue n'est pas représentatif de la population canadienne en général ni des groupes d'intervenants de CIC.



Sur les quelque 170 réponses reçues, près de 45 % provenaient d'avocats ou consultants en immigration. Ce groupe était suivi par les répondants d'associations de gens d'affaires et sectorielles à près de 12 %. Presque 35 % des réponses provenaient de répondants de la province de l'Ontario.

Niveaux d'immigration actuels

Les intervenants ont généralement une opinion favorable ou une expérience neutre des niveaux d'immigration actuels. De plus, ils ont mentionné que le système d'immigration doit d'abord et avant tout répondre aux besoins économiques du pays, tout en appuyant l'intégration des immigrants afin qu'ils aient de meilleures chances de réussir et d'apporter leur contribution au Canada.

Comme l'a fait remarquer l'un des intervenants : « Les niveaux d'immigration actuels constituent une force positive pour assurer la viabilité socioéconomique des secteurs ruraux et urbains de notre région. Ils représentent une solution aux pénuries de travailleurs et ont un effet bénéfique sur l'économie régionale. » D'autres intervenants ont souligné la force que la diversité procure au Canada, ajoutant que les nouveaux arrivants « sont heureux d'être dans notre collectivité, ils apprécient nos écoles et notre qualité de vie. Ils partagent généreusement leur expérience et leur culture. »

Quelques intervenants étaient d'avis que les niveaux d'immigration actuels sont trop faibles et qu'il faut les hausser pour aider le Canada à répondre aux besoins immédiats du marché du travail et aux défis à plus long terme, comme le vieillissement de la population.

Objectifs et facteurs d'immigration

Le plan des niveaux doit concilier plusieurs objectifs et facteurs en matière d'immigration tout en respectant les contraintes opérationnelles qui limitent le nombre des admissions possibles chaque année.

Les participants à la consultation de cette année, comme ceux à celle de l'année dernière, ont indiqué que le soutien de la croissance économique à long terme est un objectif d'immigration très important pour le Canada. Ils ont ajouté qu'il faut répondre aux besoins actuels du marché du travail et veiller au maintien ou à la croissance de la population. Un des intervenants a fait le commentaire suivant :

« Je crois que le soutien de la croissance économique à long terme est le mandat que doit remplir tout programme d'immigration, et la seule façon d'y arriver consiste à recruter des personnes de talent à l'étranger, à la fois pour obtenir les compétences dont le pays aura besoin à l'avenir et pour répondre aux besoins actuels du marché du travail canadien. »

Après les objectifs économiques de l'immigration, le maintien ou la croissance de la population, le regroupement familial et la protection des réfugiés sont des objectifs que les intervenants continuent de juger importants. Comme l'année dernière, la promotion de la régionalisation ressort comme l'objectif d'immigration le moins important.



Quant aux facteurs influant sur la planification des niveaux d'immigration, les répondants estiment que la situation économique des immigrants constitue le facteur le plus important. Viennent ensuite les besoins fondamentaux des immigrants, les questions relatives à l'intégration, l'incidence sur la population d'accueil, les questions relatives aux ressources et la viabilité de l'immigration. Un intervenant a fait remarquer que « la situation économique des immigrants détermine la réussite ou l'échec du processus de sélection et d'intégration. Si nous ne réussissons pas dans ces deux domaines, il est moins probable que l'immigration produise les avantages économiques escomptés, et l'expérience sera moins enrichissante pour les immigrants. »

Quelques intervenants ont toutefois indiqué qu'il nous faut tenir compte de tous les facteurs au moment d'établir les niveaux d'immigration puisqu'ils contribuent tous à l'atteinte des objectifs d'immigration ou à la réussite des immigrants au Canada.

Autres commentaires des intervenants

Outre les réponses susmentionnées, les intervenants ont suggéré d'élargir la liste des professions admissibles pour les travailleurs qualifiés du volet fédéral, d'utiliser le Programme des travailleurs étrangers temporaires pour répondre aux besoins immédiats du marché du travail, d'établir de meilleures approches pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers et d'adopter une vision plus globale de la participation des immigrants (économique, sociale, culturelle et politique) comme facteurs à considérer dans l'établissement des niveaux.

Conclusion

Dans la continuité de la consultation précédente, les intervenants ont déclaré que les facteurs économiques sont les principaux éléments à considérer au moment d'établir les niveaux et les objectifs d'immigration. Ces facteurs incluent la prise en compte des besoins économiques du Canada, comme la croissance économique à long terme, la réponse aux besoins actuels du marché du travail et le maintien de la population. Les facteurs pertinents incluent également l'intégration économique des immigrants, ce qui signifie notamment leur assurer un niveau de revenu et garantir que leurs compétences sont mises à profit sur le marché du travail canadien.

CIC poursuivra ses discussions avec les responsables provinciaux et territoriaux de l'immigration ainsi qu'avec les principaux intervenants pour trouver un équilibre entre les différents objectifs du programme d'immigration et examiner la possibilité d'une planification à long terme de l'immigration.

RAPPORT SUR LES RÉSULTATS

Consultation des intervenants et du public sur les niveaux d'immigration et la répartition des immigrants dans les catégories



Consultation des intervenants et du public sur les niveaux d'immigration et la répartition des immigrants dans les catégories

Contexte

Lorsqu'il planifie le nombre total de personnes que le Canada peut accueillir à titre de résident permanent, CIC doit concilier ses objectifs en matière d'immigration avec plusieurs autres facteurs, dont les engagements généraux du gouvernement, les commentaires des provinces et des territoires ainsi que la conjoncture économique actuelle et projetée. Le Ministère doit également tenir compte de sa capacité de traiter les demandes rapidement, ainsi que de la capacité des collectivités d'accueillir de nouveaux arrivants.

En plus de constituer une occasion importante de recueillir les commentaires des intervenants et du public sur les enjeux clés pour CIC, les consultations permettent au Ministère de communiquer à ces groupes certaines considérations et les choix difficiles qui sont liés à la gestion d'un système mondial d'immigration.

Ces consultations représentent une occasion importante de fournir une meilleure compréhension des choix à faire dans le cadre de l'établissement des niveaux d'immigration. Il existe des visions opposées et des objectifs divergents quant à l'avenir du programme d'immigration, et il n'y a pas qu'une seule bonne réponse à ce problème. Toutefois, encourager les intervenants et le grand public à participer à cette conversation est essentiel à l'établissement d'un plan qui permettra au Canada d'aller de l'avant.

Méthodologie

Au cours de l'été, CIC a tenu des consultations en personne et en ligne avec des intervenants et des membres du public au sujet des niveaux d'immigration et de la répartition des immigrants dans les catégories. Des tables rondes se sont tenues avec les intervenants du 12 juillet au 16 août 2011, et la consultation en ligne avec les intervenants et le public s'est déroulée du 29 août au 19 septembre 2011. Les consultations ont été annoncées par la voie d'un communiqué publié le 12 juillet 2011 (voir l'annexe C).

Remarque – Comme la participation aux tables rondes et à la consultation en ligne était volontaire, les résultats résumés dans le présent rapport reflètent strictement le point de vue des participants recueilli dans le cadre des consultations. Leurs opinions ne sont pas nécessairement représentatives de la population canadienne en général ni des groupes d'intervenants de CIC. Les résultats ne sont qu'un indicateur parmi tous ceux qui éclaireront la prise de décisions stratégiques à l'égard des questions abordées dans le cadre de la consultation.



Tables rondes avec les intervenants — principaux résultats

Aperçu et participants

En juillet en août 2011, CIC a mené une série de consultations à l'échelle nationale sur des questions relatives à l'immigration. Des intervenants ont été invités aux tables rondes organisées aux endroits suivants :

- 12 juillet – Calgary (Alberta)
- 18 juillet – Vancouver (Colombie-Britannique)
- 20 juillet – Toronto (Ontario)
- 15 août – Mississauga (Ontario)
- 15 août – Scarborough (Ontario)
- 16 août – London (Ontario)

Les rencontres ont réuni une centaine de représentants de secteurs variés (employeurs, syndicats, établissements d'enseignement, organisations professionnelles, associations de gens d'affaires, organismes de réglementation, municipalités, organismes d'aide aux immigrants, conseils sectoriels et organismes ethnoculturels). Liste des participants se trouve à l'annexe D.

Préalablement à la discussion, les participants ont reçu des documents d'information décrivant diverses réalités et divers enjeux liés à la gestion du système d'immigration du Canada (voir l'annexe F). Les rencontres visaient à recueillir les commentaires des intervenants sur le niveau adéquat d'immigration au Canada (le nombre) et la répartition adéquate des immigrants entre les trois catégories d'immigration au Canada – immigration économique, regroupement familial et personnes protégées. Les intervenants ont également été invités à se prononcer sur la meilleure façon de gérer le système de manière à pouvoir respecter des délais de traitement raisonnables et améliorer le service.

Principaux résultats

Voici les faits saillants des discussions tenues lors des différentes rencontres.

Niveaux

- Les participants ont exprimé, en général, des opinions favorables envers le gouvernement et son orientation en matière d'immigration. Ils estiment en majorité que le Canada doit maintenir les niveaux et envisager la possibilité de les hausser.
- Certains représentants, par contre, souhaitent qu'on diminue les niveaux, faisant valoir que les décideurs doivent tenir compte des coûts d'intégration et des « coûts cachés », comme l'incidence sur le budget de la santé et les coûts de logement.
- Le niveau actuel se situant à 250 000 immigrants, certains participants s'interrogeaient quant à la meilleure façon de déterminer le nombre



approprié. Divers facteurs entrent en ligne de compte, notamment la taille optimale de la population canadienne et les objectifs d'immigration du Canada, les conditions qui permettent au Canada de conserver un avantage concurrentiel à l'échelle mondiale, les pénuries de compétences anticipées, la croissance requise de la population et de la main-d'œuvre, et les compromis à faire en lien avec les autres coûts sociaux.

- Les intervenants se sont prononcés sur la compétitivité du programme d'immigration. Puisque la concurrence mondiale est une réalité, il sera important que le Canada attire et garde des gens de talent. Certains intervenants ont parlé des avantages à hausser les niveaux pour relever ce défi et maintenir l'équilibre avec les autres catégories.
- Quelques participants ont commenté l'importance d'évaluer la réussite des immigrants récents et de ceux de longue date (y compris ceux de la deuxième génération) pour comprendre les résultats et obtenir une vision réaliste des niveaux appropriés.

Répartition

- Le Programme des candidats des provinces bénéficie d'un appui solide en général. On le voit comme une histoire de réussite dans les Prairies parce qu'il a permis d'accueillir un plus grand nombre d'immigrants sans nuire au Programme des travailleurs qualifiés (fédéral). Pour les municipalités, la capacité est l'élément déterminant. On considère que l'Ontario a un contexte différent par rapport au reste du pays. Les municipalités sont responsables du logement, des services d'emploi et d'autres formes d'aide sociale, et elles disposent de ressources limitées pour répondre à des besoins complexes.
- Des opinions ont été exprimées au sujet du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) lors de toutes les tables rondes. Selon des représentants du secteur privé (en particulier des industries du pétrole, du gaz et du commerce), il faut assouplir les critères et accélérer le traitement des demandes de permis de travail. Afin d'accroître la mobilité, il a été suggéré de délivrer les permis de travail par profession ou par secteur au lieu de les lier à un employeur particulier. Quelques participants ont proposé de faciliter l'accès à la main-d'œuvre des États-Unis afin que les travailleurs peu spécialisés et spécialisés puissent se déplacer librement entre les deux pays pour occuper des emplois temporaires. Des représentants du secteur privé et de fournisseurs de services ont fait remarquer qu'on utilise le programme pour pourvoir des postes permanents alors qu'il doit servir à doter des postes temporaires. Certains se demandaient s'il faut faciliter la transition à la résidence permanente pour les TET de longue date, tandis que d'autres étaient d'avis qu'il faut limiter l'accès des travailleurs temporaires au profit des travailleurs permanents.
- Les opinions concernant la catégorie des parents et grands-parents sont partagées. Certains participants étaient d'avis que le programme permet au



Canada d'attirer et de garder des immigrants, précisant que les investisseurs et les travailleurs ne veulent pas s'établir au Canada en permanence sans leur famille. D'autres avaient une opinion contraire, précisant que l'Australie a resserré son programme de réunification des familles et accueille quand même tous les immigrants dont elle a besoin. D'autres, encore, croient que les demandeurs de cette catégorie ne souhaitent pas toujours devenir des résidents permanents, mais on leur refuse un visa de visiteur. Les participants s'entendent en général sur l'importance de trouver le bon équilibre pour cette catégorie puisque le Canada doit tenir compte des besoins futurs du marché du travail dans ses politiques d'immigration actuelles.

- Un grand nombre de participants croient que l'admission au titre de la catégorie de l'expérience canadienne (CEC) doit être élargie et augmentée. Les candidats de cette catégorie connaissent les langues officielles, sont plus jeunes et ont plus de chances de s'adapter. Quelques participants ont proposé d'élargir la CEC afin d'offrir une voie d'accès à ceux qui sont déjà ici, par exemple les résidents de longue date sans statut et les travailleurs temporaires qui ont fait de longs séjours au pays.
- Les participants croient aussi que les étudiants étrangers peuvent représenter une excellente source d'immigrants, soulignant que le Canada devrait recruter plus d'étudiants étrangers et les garder par le truchement de la catégorie de l'expérience canadienne (CEC) puisqu'ils ont des titres de compétences canadiens.
- Quelques participants, notamment des représentants de fournisseurs de services et du secteur privé, appuient l'idée d'exploiter davantage le volet des circonstances d'ordre humanitaire pour répondre aux besoins du marché du travail. Tous s'entendent sur les avantages d'augmenter le nombre de réfugiés parrainés par le secteur privé puisqu'ils sont plus souvent prêts à intégrer le marché de l'emploi. Les participants ont dit qu'il faut investir davantage dans les réfugiés parrainés par le gouvernement, et approuvent l'engagement du Canada dans ce domaine. Ils ont aussi souligné l'importance de veiller à ce que les réfugiés aient accès à des services d'établissement et d'intégration.

Système d'immigration et processus

- Pour la plupart, les participants connaissaient peu les processus opérationnels. Peu de commentaires ont donc été exprimés à ce sujet. En général, les intervenants croient qu'un processus équitable contribuant à réduire la fraude et la méfiance envers le système serait bénéfique pour le programme d'immigration et l'opinion publique envers l'immigration.
- La plupart des intervenants ont reconnu le besoin d'éliminer l'arriéré (demandes de TET et de la catégorie des parents et grands-parents en particulier), mais n'ont proposé aucune solution. Ils ont aussi souligné



l'importance de communiquer avec les clients au sujet de l'avancement de leur demande.

- On juge que les programmes d'immigration fonctionnent bien, mais que les délais de traitement et les complexités administratives font obstacle. Il a été proposé d'établir des objectifs stratégiques à long terme pour les instructions ministérielles.
- Quelques participants ont proposé de donner plus de poids aux employeurs dans les décisions sur les immigrants économiques que le Canada devrait accepter.

En ce qui concerne les travailleurs qualifiés et peu spécialisés, les participants reconnaissent l'importance de la langue (et le besoin d'imposer des tests linguistiques plus stricts), des compétences, de l'âge, de la capacité d'adaptation et de la scolarité comme facteurs de réussite pour immigrer au Canada. On reconnaît, en général, l'importance d'améliorer le processus de reconnaissance des titres de compétences, de s'assurer que les listes de professions reflètent les besoins du marché du travail et d'assouplir l'accès au programme pour les travailleurs peu spécialisés et les gens de métiers.

Autres commentaires

- Tout au long du processus de consultation, les intervenants ont souligné l'importance d'atteindre l'objectif du Canada visant une proportion de 4 % de francophones dans les communautés de langues officielles en situation minoritaire. Les participants ont dit qu'il faut attirer des immigrants d'expression française dans les régions ayant des communautés francophones établies et que ces objectifs doivent être maintenus indépendamment de la répartition des immigrants.
- Certains participants estiment que les immigrants doivent recevoir plus d'information avant leur arrivée, en particulier sur les possibilités d'emploi et la reconnaissance des titres de compétences, afin qu'ils aient, à leur arrivée, des attentes réalistes en matière de débouchés ainsi que par rapport à la formation dont ils peuvent avoir besoin.
- Concernant le maintien des immigrants qualifiés, un participant a fait remarquer que la mobilité ne doit pas être vue comme un échec. Dans un contexte de concurrence mondiale, les travailleurs qualifiés sont susceptibles d'aller chercher du travail dans d'autres pays.
- Les participants ont souligné l'importance des compétences linguistiques dans la réussite des immigrants. Beaucoup croient que les immigrants ont la responsabilité d'apprendre une langue officielle avant de venir au Canada.



Consultation en ligne des intervenants et du public sur les niveaux d'immigration et la répartition des immigrants dans les catégories

Méthodologie

Du 29 août au 19 septembre 2011, CIC a tenu une consultation en ligne sur les niveaux d'immigration et la répartition des immigrants dans les catégories. Cette consultation était ouverte à toute personne souhaitant donner son point de vue sur le système d'immigration du Canada. Le communiqué de CIC annonçant cette consultation nationale (voir l'annexe C) contenait un lien permettant aux intéressés de s'inscrire afin d'être informés du lancement de la consultation en ligne. Plus de 1 600 personnes se sont inscrites pour recevoir le questionnaire. La consultation en ligne a été lancée le 29 août 2011, par voie de communiqué (voir l'annexe E). Une invitation a également été envoyée aux personnes qui s'étaient inscrites pour recevoir de l'information au sujet des consultations à partir d'un lien affiché sur le site *Consultations auprès des Canadiens* du gouvernement du Canada et mis en évidence sur le site Web de CIC.

Les participants à la consultation en ligne ont d'abord lu un document d'information (voir l'annexe F) qui contenait de l'information sur les programmes et le système d'immigration du Canada. Ils ont ensuite répondu à une série de questions (voir l'annexe G) visant à recueillir leurs points de vue sur les niveaux d'immigration, notamment le niveau d'immigration adéquat pour le Canada, et sur la répartition la plus adéquate des immigrants dans les catégories de l'immigration économique, du regroupement familial et des personnes protégées.

Plus de 4 900 réponses ont été reçues durant la période de consultation en ligne d'un mois. De ce nombre, 4 780 provenaient de membres du grand public vivant au Canada (85 %) ou à l'étranger (13 %) [plus de 2 % n'ont pas indiqué leur lieu de résidence]. Quelque 71 % de ces répondants étaient des citoyens canadiens, 9 % des résidents permanents et 4 %, des résidents temporaires; encore 16 % ont choisi de ne pas indiquer leur statut au Canada. Quelque 130 représentants d'organismes intervenants ont également participé (voir à l'annexe D la liste des organismes participants ayant consenti à la divulgation de leur nom). Les intervenants représentaient divers secteurs, dont des fournisseurs de services d'établissement ou d'intégration, des avocats ou consultants en immigration, des organismes communautaires, des associations d'employeurs et d'employés, des associations de gens d'affaires ou sectorielles, des établissements d'enseignement, des associations professionnelles, des signataires d'une entente dans le cadre du Programme de parrainage privé de réfugiés, des associations ou administrations municipales, des groupes de réflexion et des syndicats. Cinq représentants de gouvernements provinciaux et territoriaux ont aussi participé.

Les résultats globaux présentés ici reflètent les réponses obtenues auprès des intervenants, du public et des représentants provinciaux et territoriaux. Les différences entre les réponses fournies par les représentants des organismes intervenants et celles des particuliers sont mises en évidence, le cas échéant. Étant donné le faible nombre de représentants provinciaux et territoriaux (n = 5), les



réponses de ce groupe ne sont pas mises en évidence dans le rapport sommaire, mais sont incluses dans les résultats agrégés.

Il est important d'examiner les réponses des intervenants séparément de celles du grand public puisqu'elles reflètent deux visions différentes. Les réponses des intervenants reflètent la connaissance et l'expérience que possèdent leurs organismes respectifs du système d'immigration canadien. Les membres du grand public, en revanche, ont exprimé un point de vue personnel à partir de l'information contenue dans la documentation. Tel qu'il a déjà été précisé cependant, les répondants n'ont pas été sélectionnés; ils ont choisi de participer à la consultation. Par conséquent, leurs opinions ne sont pas représentatives de la population canadienne en général ni des groupes d'intervenants de CIC.

Principaux résultats

Soutien à l'égard des niveaux d'immigration

Les répondants à la consultation en ligne étaient partagés à savoir s'il faut diminuer ou augmenter les niveaux d'immigration des cinq prochaines années par rapport à la moyenne actuelle de 250 000 admissions. La majorité estime qu'il faut les augmenter (56 %) ou les maintenir (29 %). La fourchette des 300 000 à 350 000 immigrants par année est celle sélectionnée par la plus grande part d'intervenants (34 %). En comparaison, près de la moitié (46 %) des membres du grand public sont d'avis qu'il faut diminuer les niveaux. Seulement un quart (27 %) des répondants du grand public croient que les niveaux doivent être augmentés et encore un quart (25 %) estiment qu'il faut maintenir les niveaux actuels. Les répondants du grand public (25 %) étaient les plus favorables à l'option des 50 000 immigrants ou moins par année, contre 16 % en faveur de la fourchette des 50 000 à 100 000 et 12 % en faveur de la fourchette des 100 000 à 150 000. À la question demandant de classer les objectifs qui devraient guider l'établissement des niveaux d'immigration, « favoriser la croissance économique à long terme » est l'objectif jugé le plus important par tous les répondants (intervenants et particuliers).

Soulignons que les opinions sur les niveaux d'immigration obtenues auprès du grand public dans le cadre de la consultation diffèrent sensiblement des résultats de l'Enquête de suivi annuelle de CIC. L'enquête de suivi est un sondage téléphonique qui est mené chaque année auprès d'un échantillon représentatif d'adultes vivant au Canada afin de suivre l'évolution des perceptions à l'égard des niveaux d'immigration, entre autres. Selon les résultats des enquêtes de suivi menées de 2004 à 2010, l'appui à l'égard des niveaux d'immigration, indépendamment de leur hauteur à ce moment-là, demeurerait au-dessus de 50 %. En fait, le nombre de Canadiens disant qu'il y a « un trop grand nombre » d'immigrants a chuté de près de moitié depuis 1996. On en déduit que la population générale a une perception plus favorable des niveaux d'immigration que les membres du grand public qui ont choisi de participer à la consultation en ligne.



Répartition des immigrants dans les catégories de l'immigration économique, du regroupement familial et des personnes protégées

On a demandé aux répondants d'indiquer un pourcentage pour chacune des trois catégories d'immigration de façon à ce que la somme soit égale à 100 %. La catégorie de l'immigration économique est jugée la plus importante, une forte majorité de répondants ayant indiqué un pourcentage variant entre 60 et 70 %. Les répondants ont dit le plus souvent que la catégorie du regroupement familial devrait représenter de 20 à 30 % de l'immigration totale au Canada et que celle des personnes protégées (réfugiés), une part de 5 à 10 %.

Immigration économique

Les répondants sont plus favorables à la catégorie de l'immigration économique qu'à toutes les autres. Ils sont plutôt en faveur (40 %) d'augmenter l'immigration économique, bien que trois répondants sur dix (30 %) soient pour une diminution du nombre d'immigrants admis au titre de cette catégorie. Comme les particuliers, les intervenants appuient une augmentation du nombre d'immigrants économiques, mais dans une proportion beaucoup plus forte (58 %). Parmi tous les répondants favorables à une hausse de l'immigration économique (n = 1 994), plus de quatre sur dix (42 %) ont dit qu'il fallait compenser en diminuant les admissions dans la catégorie du regroupement familial ou de personnes protégées.

Parmi les répondants en faveur d'une baisse des niveaux d'immigration économique (n = 1 490), en général, 35 % croient qu'il faut en conséquence hausser les niveaux dans la catégorie du regroupement familial. En revanche, 35 % ont dit ne pas savoir dans quelle catégorie hausser les niveaux pour compenser une diminution des niveaux d'immigration économique. Les intervenants étaient les plus susceptibles (25 %) de dire que la catégorie du regroupement familial et celle des personnes protégées devraient bénéficier d'une augmentation. Soulignons cependant que 43 % des intervenants ont répondu « Je ne sais pas. »

Lorsqu'on leur a demandé de sélectionner la répartition appropriée des immigrants de la catégorie de l'immigration économique entre les programmes fédéraux et provinciaux (en tenant compte d'une part de 20 % pour les travailleurs qualifiés et gens d'affaires immigrants sélectionnés par le Québec), les répondants ont dit en majorité que la répartition appropriée devrait être de 40 % pour les programmes fédéraux et de 40 % pour les programmes provinciaux. Les intervenants ont recommandé le plus souvent une répartition de 50 % et 30 %, respectivement. Les réponses des particuliers concordent avec les chiffres généraux, soit 40 % pour les programmes fédéraux et 40 % pour les programmes provinciaux.

À la question de savoir qui devrait avoir le plus grand poids dans les décisions sur les immigrants de la catégorie de l'immigration économique que le Canada devrait accepter, près de la moitié des répondants ont dit que le gouvernement fédéral, les provinces et territoires (pour leur sphère de compétence) et les employeurs devraient travailler de concert. Un quart (24 %) de tous les répondants estiment que le gouvernement fédéral devrait avoir le plus grand poids.



Concernant le classement des objectifs de l'immigration économique, les répondants étaient les plus susceptibles de dire que l'« admission d'immigrants titulaires de diplômes d'études postsecondaires supérieures (p. ex. un doctorat) » et l'« admission d'immigrants qui feront des investissements importants en capital ou créeront des emplois » constituait l'objectif le plus important (1 137 et 1 095, respectivement).

À l'instar des participants aux tables rondes, les répondants à la consultation en ligne ont dit que le facteur le plus important pour la réussite d'un immigrant sur le marché du travail canadien est une bonne maîtrise de l'une des langues officielles du Canada, suivie de l'obtention d'une offre d'emploi au Canada avant l'arrivée.

Travailleurs étrangers temporaires

La majorité (56 %) des répondants ne sont pas en faveur d'établir des voies additionnelles d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés. Des différences ressortent entre les intervenants et les particuliers. Selon une majorité d'intervenants (56 %), il faut établir des voies additionnelles d'accès à la résidence permanente. En comparaison, 57 % des répondants du grand public ne croient pas que les TET peu spécialisés devraient bénéficier de voies d'accès à la résidence permanente.

Parmi les répondants favorables à l'établissement de voies d'accès additionnelles (n = 1 465), 43 % croient que les TET ont fait leurs preuves avec leur employeur canadien. Lorsqu'on regarde les différences entre les particuliers et les intervenants quant aux raisons d'établir des voies d'accès à la résidence permanente pour les TET, les intervenants étaient les plus susceptibles de dire que le Canada a besoin de plus de travailleurs peu spécialisés (32 %), que les TET possèdent déjà une expérience de travail canadienne (28 %) et qu'ils ont déjà fait leurs preuves avec leur employeur canadien (25 %). En comparaison, les répondants du grand public ont dit que les TET ont déjà fait leurs preuves avec leur employeur canadien (43 %), que le Canada a besoin de plus de travailleurs peu spécialisés (24 %) et qu'ils possèdent déjà une expérience de travail canadienne (24 %).

Parmi les répondants non favorables à l'établissement de voies d'accès additionnelles (n = 2 772), la majorité (54 %) croit que le Canada doit investir dans les travailleurs canadiens et en embaucher davantage. Cette opinion est partagée par les intervenants (51 %) et le grand public (54 %).

Les intervenants sont d'avis que les travailleurs étrangers temporaires comblent un manque de main-d'œuvre dans nombre d'industries où il est difficile de trouver des travailleurs canadiens. Quelques-uns estiment que le processus de recrutement est trop long et dispendieux, surtout compte tenu de la nature des emplois à pourvoir. Des préoccupations ont aussi été exprimées quant au fait que « les travailleurs temporaires peu spécialisés [sont] vulnérables à l'exploitation » et qu'il faut mieux les protéger à l'aide de la législation du travail.

Regroupement familial

Les participants à la consultation en ligne étaient moins favorables à l'immigration au titre du regroupement familial. Près de la moitié des répondants (48 %) se sont



dit en faveur d'une diminution du nombre d'admissions dans cette catégorie. Les organismes intervenants, par contre, sont favorables dans des proportions presque équivalentes à une augmentation (36 %) et à une diminution (32 %) des admissions à ce titre. Du côté du grand public, l'appui à l'égard d'une diminution dans cette catégorie était plus évident, 48 % des répondants de ce groupe étant en faveur d'une diminution contre 32 % en faveur d'une augmentation.

Nombre des répondants favorables à l'immigration au titre du regroupement familial croient que les avantages ne se limitent pas à la contribution économique :

« Il est important de combler les besoins actuels en main-d'œuvre pour appuyer la croissance économique du pays; pour garder les travailleurs qualifiés cependant, il faut aussi reconnaître la grande importance du regroupement des familles. Les travailleurs seront plus susceptibles de rester si leur famille [est] proche. »

Répondant du grand public

Parmi les répondants en faveur d'une hausse des admissions au titre du regroupement familial (n = 1 591), 48 % ont dit qu'il faudrait en contrepartie réduire les niveaux annuels dans la catégorie des personnes protégées. Mais du côté des répondants favorables à une diminution (n = 2 343), 70 % ont dit que les immigrants additionnels devraient provenir de la catégorie économique.

Parents et grands-parents

Près de la moitié des répondants (45 %) ne jugent pas important de maintenir le programme des parents et grands-parents. Les participants croient que l'élément le plus important de ce programme est qu'il permet la réunion des familles (35 %) et permet aux nouveaux arrivants de travailler puisque les parents ou grands-parents peuvent s'occuper des enfants (22 %). Une nette majorité (60 %) de répondants ne croit pas que l'on doive accorder la même priorité de traitement aux demandes de parents et grands-parents qu'à celles présentées par les conjoints, les partenaires et les enfants.

À la question leur demandant d'indiquer, spontanément, de quelle façon le Canada devrait éliminer l'arriéré des demandes dans cette catégorie, les répondants se sont dits favorables à l'idée d'accroître le nombre de parents et grands-parents admis au Canada chaque année (1 482 mentions); venait ensuite l'option consistant à limiter le nombre de personnes autorisées à parrainer leurs parents et grands-parents (1 275 mentions). D'autre part, 1 272 répondants ont déclaré que la question n'est pas pertinente puisque cette catégorie devrait être éliminée.

Beaucoup de participants, en particulier du grand public, sont préoccupés par le fardeau financier que les parents et grands-parents représentent pour l'économie et les régimes sociaux du Canada. Si une modification devait être apportée au programme d'immigration des parents et grands-parents, 24 % de tous les répondants (26 % des intervenants et 24 % des particuliers) croient que le Canada devrait attendre que les répondants soient mieux établis sur le plan financier avant de les autoriser à parrainer. Plusieurs participants ont suggéré spontanément que le gouvernement trouve d'autres solutions pour autoriser les parents et



grands-parents à venir au Canada sans pour autant y acquérir la résidence permanente ou la citoyenneté :

« La plupart des parents et grands-parents ne sont pas intéressés [à] immigrer, ils veulent seulement voir leur famille. [P]ourquoi ne pas établir un processus différent pour cette catégorie[?] On peut simplement leur offrir un permis temporaire prolongé et non un processus d'immigration. Ou encore, fixer une limite d'âge pour le parrainage des parents et grands-parents. »

Répondant du grand public

Personnes protégées (réfugiés)

La catégorie des personnes protégées est celle bénéficiant du plus faible soutien de la part des répondants. Un grand nombre d'entre eux sont en faveur d'une baisse du nombre annuel d'admissions dans cette catégorie. Sur l'ensemble des répondants, 68 % croient qu'il faut diminuer le nombre d'admissions. Bien que les intervenants soient favorables (45 %) à une diminution du nombre de réfugiés admis au Canada, ils ne le sont pas dans une aussi grande proportion que les répondants du grand public (69 %).

Quelques participants ont l'impression que les réfugiés apportent une contribution moindre au pays. D'autres craignent que des immigrants éventuels profitent de la solide tradition humanitaire du Canada : « La protection des réfugiés est un volet très important. Mais le Canada doit s'assurer qu'il s'agit de réfugiés AUTHENTIQUES. »

Les participants en faveur d'une hausse des niveaux dans cette catégorie (n = 517) ont proposé de compenser en réduisant les admissions dans les catégories de l'immigration économique (37 %) et du regroupement familial (34 %). Les intervenants (n = 36) en faveur d'une augmentation des admissions annuelles de réfugiés sont beaucoup plus favorables (44 %) à une diminution de l'immigration économique. Parmi les participants en faveur d'une diminution du nombre de réfugiés (n = 3 339), la majorité (52 %) estime qu'il faut augmenter l'immigration économique en conséquence.

Conclusion

Selon les participants à la consultation en ligne sur les niveaux d'immigration et la répartition des immigrants dans les catégories, il est primordial de préserver l'intégrité et le but du système d'immigration du Canada. Que ce soit en assurant la légitimité des demandeurs d'asile, en accueillant des travailleurs qualifiés pour combler les pénuries de main-d'œuvre ou en réunissant les familles au Canada, l'immigration contribue énormément à la culture et à l'économie de notre pays.

Si l'on croit en général que la prospérité économique du Canada peut être assurée par le maintien ou l'augmentation de l'immigration économique, beaucoup de participants ont dit aussi que l'immigration au titre du regroupement familial peut également contribuer à la réussite du Canada en aidant les immigrants à s'établir et à rester au Canada. Au moment d'établir les niveaux adéquats et la répartition appropriée des immigrants dans les catégories, il sera important d'évaluer



continuellement les besoins du marché du travail canadien, le taux d'accroissement démographique (dans certaines régions en particulier) et la capacité du pays d'appuyer et d'intégrer différentes catégories d'immigrants.

Les membres des Premières Nations n'ont pas été expressément invités à se prononcer sur ces questions, et le Ministère entend corriger cette lacune à l'avenir.



Annexes

Consultation des intervenants sur les niveaux d'immigration de 2012

Annexe A : Consultation sur les niveaux d'immigration de 2012 – Document d'information

Annexe B : Consultation en ligne des intervenants sur les niveaux de 2012 - Questionnaire

Consultations auprès des intervenants et du public sur les niveaux d'immigration et la répartition des immigrants dans les catégories

Annexe C : Communiqué – Lancement de consultations nationales sur les niveaux d'immigration et la répartition des immigrants dans les catégories

Annexe D : Participants aux consultations sur les niveaux d'immigration et la répartition des immigrants dans les catégories

Annexe E : Communiqué – Lancement des consultations en ligne sur les niveaux d'immigration et la répartition des immigrants dans les catégories

Annexe F : Consultations sur les niveaux d'immigration et la répartition des immigrants dans les catégories – Document d'information

Annexe G : Consultation sur les niveaux d'immigration et la répartition des immigrants dans les catégories - Questionnaire



Annexe A : Consultation sur les niveaux d'immigration de 2012 – Document d'information

La planification des niveaux d'immigration : Équilibrer les priorités pour réaliser les objectifs du Canada en matière d'immigration

Introduction : l'immigration vers le Canada

L'immigration, si présente dans toute l'histoire du Canada, continue de jouer un rôle dans l'édification de notre pays. De la Confédération jusqu'à l'époque récente des transformations mondiales, de bons travailleurs de partout dans le monde sont arrivés au Canada avec leurs compétences et leurs talents d'entrepreneurs pour y rejoindre des membres de leur famille ou y chercher sécurité et stabilité. Collectivement, ils ont contribué au développement de l'économie, de la société et de la culture canadiennes. De fait, le Canada est depuis longtemps une destination de choix pour les immigrants. Il affiche un taux d'immigration permanente par habitant parmi les plus élevés au monde – d'environ 0,8 % ces dernières années – et a accueilli 3,5 millions d'immigrants au cours des 15 dernières années. Le Canada fait aussi œuvre de chef de file en accordant aux immigrants toute la gamme des droits et responsabilités que confère la citoyenneté. En effet, 80 % en moyenne des résidents permanents acquièrent la citoyenneté canadienne dans les quatre années suivant leur arrivée au pays.

Le plan d'immigration : réaliser et équilibrer les objectifs

Le système d'immigration actuel doit concilier des objectifs multiples. L'immigration contribue à la fois à répondre aux besoins du marché du travail d'aujourd'hui et à constituer la main-d'œuvre qualifiée de demain. Elle aide à réunir les familles, à bâtir de solides collectivités et à soutenir le maintien ou la croissance de la population. Dans la fière tradition canadienne, le système d'immigration appuie les efforts humanitaires mondiaux en assurant la réinstallation de réfugiés et en prêtant assistance aux demandeurs d'asile. Le système d'immigration préserve aussi la santé et la sécurité des Canadiens, une responsabilité que se partagent Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et d'autres organismes de sécurité comme l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

Le plan d'immigration annuel doit équilibrer les objectifs du programme d'immigration en respectant les contraintes opérationnelles qui limitent le nombre d'admissions possibles chaque année. Ce plan indique le nombre de personnes que le Canada s'attend à accueillir au cours de l'année à venir. Il doit être déposé au Parlement au plus tard le 1^{er} novembre chaque année,



conformément à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR)¹. Le plan d'immigration précise les fourchettes d'immigration dans chacune des trois catégories d'immigration permanente (immigration économique, regroupement familial et personnes protégées) et dans leurs sous-catégories. Il y a aussi une catégorie « Autres », moins populeuse. Voir le plan des niveaux d'immigration de 2011 à l'annexe A et les nombres de résidents permanents admis ces dernières années à l'annexe B.

Étant donné que l'immigration est un champ de compétence partagé, il est essentiel que le gouvernement du Canada et les provinces et territoires collaborent efficacement pour bien gérer le programme d'immigration. Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont les principaux partenaires de CIC, et l'objectif commun consiste à offrir des programmes d'immigration qui répondent aux besoins uniques de chaque province et territoire pour ce qui est des aspects économique et social et du marché du travail. En pratique, dans le domaine de l'immigration, c'est le gouvernement fédéral qui dirige l'élaboration des politiques et l'exécution des programmes, sauf au Québec. L'Accord Canada-Québec (1991) a donné au Québec l'entière responsabilité de fixer le nombre d'immigrants à admettre dans cette province et de sélectionner les étrangers qui vont s'y établir. Par ailleurs, dans le cadre du Programme des candidats des provinces, les gouvernements provinciaux désignent des étrangers qui s'établiront chez eux en permanence. Toutefois, le gouvernement fédéral demeure responsable du traitement de toutes les demandes découlant des activités de sélection du Québec et des désignations provinciales, tout comme il lui incombe d'établir le plan d'immigration national.

Objectifs des consultations sur le plan d'immigration

Ces consultations visent à :

- donner un aperçu de la planification des niveaux d'immigration;
- obtenir les opinions de divers groupes sur les niveaux d'immigration, notamment les employeurs, les syndicats, les fournisseurs de services d'établissement et d'autres intervenants clés;
- parfaire les connaissances de CIC sur la situation socioéconomique et le marché du travail à l'échelle locale, de manière à faciliter la planification des niveaux d'immigration.

Contexte actuel : composition du mouvement d'immigration vers le Canada

¹ Même si le système canadien de gestion des migrations repose sur deux volets distincts, à savoir les résidents permanents (ceux qui s'établissent au Canada et peuvent éventuellement acquérir la citoyenneté canadienne) et les résidents temporaires (ceux qui viennent ici pour une période limitée, en qualité de visiteurs, de travailleurs ou d'étudiants), le plan d'immigration prévoit uniquement le nombre des résidents permanents qui seront admis.



Catégorie de l'immigration économique

Cette catégorie comprend les personnes sélectionnées dans les groupes suivants ainsi que les membres de leur proche famille :

- les travailleurs qualifiés, à savoir les travailleurs qualifiés (fédéral) ou TQF et ceux sélectionnés par le Québec;
- les candidats des provinces ou territoires (dans le cadre du Programme des candidats des provinces ou PCP);
- les participants à la catégorie de l'expérience canadienne ou CEC;
- les aides familiaux résidants;
- les gens d'affaires immigrants, qu'ils soient sélectionnés par le gouvernement fédéral ou par le Québec.

Pour la sélection des travailleurs qualifiés, la LIPR insiste sur les facteurs suivants : les études, l'expérience de travail, la compétence en français ou en anglais, l'âge, l'exercice d'un emploi réservé et la capacité d'adaptation, autant d'attributs qui donnent une idée de leur capacité de faire face aux revirements économiques. Les changements annoncés à la LIPR en juin 2008 confèrent au gouvernement le pouvoir de ne traiter que les demandes de TQF qui permettent de soulager directement les pressions exercées sur le marché du travail au pays. Depuis que la première série d'instructions a été mise en œuvre, en novembre 2008, des progrès considérables ont été réalisés pour réduire l'arriéré de demandes et veiller à ce que le programme d'immigration réponde mieux aux exigences du marché du travail. Par exemple, l'arriéré de demandes de TQF a été réduit de plus de 50 %.

Les gens d'affaires immigrants sont choisis en fonction de leur capacité de créer de l'emploi pour eux-mêmes et d'autres résidents du Canada, et de stimuler l'activité économique. Grâce au PCP, les gouvernements provinciaux et territoriaux désignent des immigrants qui sauront répondre aux besoins économiques locaux. La CEC donne à certains travailleurs étrangers temporaires qualifiés et à des étudiants étrangers munis de diplômes et d'une expérience de travail acquis au Canada la possibilité de demander la résidence permanente sans devoir quitter le Canada pour ce faire. Le Programme des aides familiaux résidants permet aux Canadiens d'engager à domicile un travailleur étranger ayant les qualifications requises pour prendre soin d'enfants, de personnes âgées ou malades, ou encore de personnes handicapées. Au bout de deux ans, ces aides familiaux ont le droit de demander la résidence permanente.

Catégorie du regroupement familial

Cette catégorie comprend deux groupes principaux : 1) les époux, les conjoints de fait, les partenaires conjugaux et les enfants à charge; 2) les



parents et les grands-parents. Les citoyens canadiens et les résidents permanents âgés de 18 ans ou plus peuvent parrainer un membre de leur proche famille pour qu'il immigrer au Canada. Les répondants doivent subvenir aux besoins essentiels de ces personnes et veiller à ce qu'elles ne deviennent pas des prestataires du système canadien d'aide sociale.

Catégorie des personnes protégées

Chaque année, le Canada protège des milliers de demandeurs d'asile grâce à son système d'octroi de l'asile, destiné aux demandeurs au pays, et à ses programmes de réinstallation de réfugiés sélectionnés à l'étranger. Les réfugiés sélectionnés à l'étranger se divisent en deux groupes : les réfugiés pris en charge par le gouvernement et les réfugiés parrainés par le secteur privé. Le Canada peut aussi offrir sa protection à des personnes qui se trouvent déjà au Canada, lorsque le renvoi dans leur pays de nationalité ou de résidence habituelle les exposerait au risque d'être torturés, tués ou de subir des peines ou des traitements cruels et inusités.

Catégorie « Autres » (circonstances d'ordre humanitaire et intérêt public)

Exceptionnellement, la LIPR autorise CIC à accorder la résidence permanente à des personnes et des familles qui n'appartiennent à aucune des catégories précitées, lorsque des circonstances d'ordre humanitaire ou l'intérêt public le justifient. Ces dispositions discrétionnaires donnent la latitude nécessaire pour approuver les cas méritoires non prévus dans la *Loi*. Cette catégorie « Autres » vise aussi un nombre restreint de titulaires de permis ministériels.

Planification des niveaux : points à considérer

Lorsqu'il planifie le nombre total de personnes à admettre en qualité de résidents permanents, CIC veille non seulement à équilibrer les objectifs en matière d'immigration, mais aussi à prendre en compte plusieurs autres facteurs, notamment :

- les priorités et engagements du gouvernement du Canada;
- les commentaires reçus à l'occasion de consultations auprès des provinces et territoires et des intervenants;
- la situation économique actuelle et future, de même que les besoins du marché du travail;
- la capacité de l'économie et des collectivités d'accueillir de nouveaux arrivants.

Priorités et engagements du gouvernement du Canada

Le plan d'immigration doit appuyer le plus possible l'engagement pris par le gouvernement du Canada d'offrir un système d'immigration fondé, de façon équilibrée, sur les trois piliers du programme d'immigration, à savoir : contribuer à la prospérité économique du Canada, regrouper les familles, et



maintenir les traditions et obligations humanitaires du Canada. En outre, le plan d'immigration doit soutenir la réalisation de divers autres engagements et priorités, dont ceux qui suivent :

- faire davantage pour combler les pénuries de main-d'œuvre qualifiée immédiates et touchant certaines régions, au moyen des instructions ministérielles, du PCP et de la CEC;
- réduire, surtout dans la catégorie des TQF, l'important arriéré de demandes, qui a provoqué de longs temps d'attente pour les demandeurs désireux de prendre un nouveau départ au Canada;
- offrir un traitement accéléré aux proches parents;
- respecter les modifications législatives dans le cadre desquelles le Canada s'est engagé à réinstaller 2 500 réfugiés étrangers de plus, ce qui fera passer le nombre de réfugiés réinstallés à 14 500 par année.

Consultations auprès des partenaires provinciaux et territoriaux, et des intervenants

Les plans d'immigration tiennent compte des commentaires reçus des gouvernements provinciaux et territoriaux, et de ceux qui ont été sollicités auprès des principaux intervenants de partout au Canada. Ces commentaires précisent, entre autres, les projections provinciales et territoriales concernant les candidats des provinces et, dans le cas du Québec, concernant les travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec et les gens d'affaires immigrants.

Situation économique et besoins du marché du travail

CIC planifie les admissions en tenant compte de la situation actuelle et prévue de l'économie et du marché du travail. Il importe de considérer à la fois les besoins à long terme et les besoins à court terme du marché du travail. À l'instar d'autres pays à la population vieillissante, le Canada doit relever d'immenses défis démographiques, tels que le ralentissement de la croissance de la population active. Même si l'immigration ne peut à elle seule régler ce problème, elle continuera d'aider à constituer la main-d'œuvre de demain. Vu les nouvelles instructions ministérielles et la liste des professions soumises à des pressions, les commentaires fournis par les provinces et les territoires à propos des pénuries de main-d'œuvre qualifiée et de la situation économique revêtent une importance particulière aujourd'hui.

Capacité d'accueillir de nouveaux arrivants

Mettant à contribution un éventail de programmes et des fonds importants aux fins de l'établissement et de l'intégration, le gouvernement du Canada collabore étroitement avec les provinces et les territoires pour s'assurer que les nouveaux arrivants ont accès à l'aide dont ils ont besoin pour se tailler une place dans les collectivités canadiennes. Puisque le relèvement des niveaux s'accompagne de coûts en aval pour les programmes



d'établissement, la capacité d'accueillir des immigrants ne peut être dissociée de la planification des niveaux d'immigration.

Capacité de traiter les demandes

CIC s'efforce de traiter rapidement les demandes. Toutefois, comme il reçoit chaque année plus de demandes qu'il ne peut en traiter, et ce, depuis déjà longtemps, CIC est actuellement aux prises avec d'importants arriérés de demandes dans nombre de catégories, ce qui a pour effet d'allonger les temps d'attente des demandeurs.

En dépit des progrès réalisés dans la réduction de l'arriéré de demandes et l'amélioration des délais de traitement des demandes de TQF au cours des 18 premiers mois suivant l'entrée en vigueur des instructions ministérielles, le nombre de demandes a dépassé encore une fois le niveau de ce qui pouvait être traité dans les délais. Par conséquent, le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme a formulé de nouvelles instructions le 26 juin 2010 afin de mieux harmoniser le nombre de demandeurs avec les besoins du marché du travail du Canada et notre capacité de traiter les demandes. Les demandeurs de la catégorie des TQF doivent maintenant avoir reçu une offre d'emploi ou posséder de l'expérience dans l'une des professions identifiées² au moyen d'une analyse des renseignements sur le marché du travail et de consultations auprès des provinces, des territoires, des intervenants et du public. Dans le cas des individus présentant une demande en vertu de la liste des professions admissibles, le gouvernement a limité le nombre total de demandes et le nombre de demandes par profession pouvant être examinées afin de mieux aligner les demandes par rapport aux besoins en main-d'œuvre. Cette limite ne s'applique pas aux demandeurs qui ont une offre d'emploi réservé. En outre, les instructions exigent que tous les demandeurs de la catégorie des TQF et de l'expérience canadienne joignent à leur demande les résultats d'un test d'évaluation linguistique indépendant réalisé par un organisme désigné avant que leur demande ne puisse être examinée.

Le Canada ne représente pas seulement une destination attrayante pour ceux et celles qui font une demande de résidence permanente. Au cours des dernières années, il y a eu une augmentation du nombre de personnes qui souhaitent venir au Canada pour y travailler temporairement, y étudier ou faire du tourisme. Le temps est souvent un facteur primordial dans les demandes présentées à ces fins et, étant donné les volumes croissants, ces demandes ont une grande incidence sur les activités de nos missions de par le monde.

² La liste de ces professions peut être consultée à l'adresse suivante :

<http://www.cic.gc.ca/francais/immigrer/qualifie/demande-qui-instructions.asp>.



Conclusion

La planification annuelle des niveaux d'immigration est un exercice essentiel pour équilibrer les multiples objectifs du programme d'immigration et pour réaliser les priorités et les engagements du gouvernement au fur et à mesure qu'ils voient le jour. Le gouvernement du Canada reconnaît que, pour que l'immigration continue de répondre aux besoins du pays, il faut absolument obtenir de la rétroaction de la part des partenaires provinciaux et territoriaux, de même que des intervenants en immigration de partout au pays. Nous vous invitons donc à remplir notre questionnaire en ligne sur les niveaux d'immigration et attendons avec impatience de recevoir vos commentaires.



Annexe A : Plan des niveaux d'immigration de 2011

Catégorie d'immigrants	Fourchettes cibles du plan de 2011	
	Minimum	Maximum
IMMIGRATION ÉCONOMIQUE		
Immigration économique (fédéral)*	74 000	80 400
Demandeurs principaux †	33 200	36 600
Époux et personnes à charge †	40 800	43 800
Immigration économique (provinces)*	76 600	80 900
Demandeurs principaux †	31 900	33 800
Époux et personnes à charge †	44 700	47 100
Candidats des provinces	42 000	45 000
Demandeurs principaux †	17 500	18 800
Époux et personnes à charge †	24 500	26 200
Travailleurs qualifiés et gens d'affaires (Québec)	34 600	35 900
Demandeurs principaux †	14 400	15 000
Époux et personnes à charge †	20 200	20 900
Total partiel – Immigration économique – Demandeurs principaux	65 100	70 400
Total partiel – Immigration économique – Époux et personnes à charge	85 500	90 900
Total – Immigration économique	150 600	161 300
REGROUPEMENT FAMILIAL		
Époux, conjoints de fait et enfants	45 500	48 000
Parents et grands-parents	13 000	17 500
Total – Regroupement familial	58 500	65 500
PERSONNES PROTÉGÉES		
Réfugiés parrainés par le gouvernement	7 400	8 000
Réfugiés parrainés par le secteur privé	3 800	6 000
Personnes protégées au Canada	8 200	10 500
Personnes à charge à l'étranger des personnes protégées au Canada	3 800	4 500
Total – Personnes protégées	23 200	29 000
AUTRES		
Motifs d'ordre humanitaire et d'intérêt public	7 600	9 000
Titulaires de permis	100	200
Total - Autres	7 700	9 200
TOTAL	240 000	265 000

* Les prévisions d'admissions dans la catégorie de l'immigration économique sont présentées selon le gouvernement responsable de la sélection ou de la désignation parce que la participation directe des provinces et des territoires à l'immigration économique s'est accrue. Conformément à l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, le gouvernement du Québec a la responsabilité de sélectionner les immigrants qui lui sont destinés, et les autres gouvernements qui participent au Programme des candidats des provinces ont la responsabilité de désigner les étrangers à qui sera accordé le statut de résident permanent.

† Le nombre de demandeurs principaux et d'époux et de personnes à charge est fondé sur les moyennes historiques et est présenté à des fins d'illustration uniquement.



Source : *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2010.*
<http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/rapport-annuel2010/index.asp>



Annexe B : Admissions de résidents permanents par catégorie, 2006-2010*

Catégorie	2006	2007	2008	2009	2010*
Conjoints et partenaires	45 305	44 912	44 209	43 901	40 755
Fils et filles	3 191	3 338	3 254	3 025	2 953
Parents et grands-parents	20 005	15 813	16 599	17 178	15 322
Autres	2 016	2 179	1 519	1 100	1 177
Regroupement familial	70 517	66 242	65 581	65 204	60 207
Entrepreneurs – demandeurs principaux	820	580	446	371	291
Entrepreneurs - conjoints et personnes à charge	2 273	1 577	1 255	945	795
Travailleurs autonomes - demandeurs principaux	320	204	164	180	174
Travailleurs autonomes - conjoints et personnes à charge	632	375	341	358	326
Investisseurs - demandeurs principaux	2 201	2 025	2 832	2 872	3 223
Investisseurs - conjoints et personnes à charge	5 830	5 420	7 370	7 434	8 492
Travailleurs qualifiés - demandeurs principaux	44 161	41 251	43 361	40 733	48 815
Travailleurs qualifiés - conjoints et personnes à charge	61 783	56 601	60 373	55 220	70 524
Catégorie de l'expérience canadienne – demandeurs principaux	0	0	0	1 775	2 532
Catégorie de l'expérience canadienne – conjoints et personnes à charge	0	0	0	770	1,384
Candidats des provinces/territoires - demandeurs principaux	4 672	6 329	8 343	11,801	13 856
Candidats des provinces/territoires - conjoints et personnes à charge	8 664	10 765	14 075	18 578	22 563
Aides familiaux résidents - demandeurs principaux	3 547	3 433	6 157	6 273	7 661
Aides familiaux résidents - conjoints et personnes à charge	3 348	2 685	4 354	6 181	6 245
Immigrants économiques	138 251	131 245	149 071	153 491	186 881
Réfugiés parrainés par le gouvernement	7 326	7 572	7 295	7 425	7 265
Réfugiés parrainés par le secteur privé	3 337	3 588	3 512	5 036	4 833
Réfugiés admis au Canada	15 884	11 696	6 994	7 204	9 038
Personnes à charge des réfugiés	5 952	5 098	4 057	3 183	3 557
Réfugiés	32 499	27 954	21 858	22 848	24 693
IMRED et DNRSRC**	23	15	2	6	0
Titulaires d'un permis de séjour temporaire	136	107	113	106	109
Cas d'ordre humanitaire	4 312	4 346	3 452	3 142	2 903
Cas comportant des considérations humanitaires - hors du regroupement familial/intérêt public	5 902	6 844	7 168	7 374	5 836
Autres immigrants	10 373	11 312	10 735	10 628	8 848
Catégorie non déclarée - Total	2	1	2	1	7



Total

251 642 236 754 247 247 252 172 280 636

* Les données de 2010 sont des estimations préliminaires et sont sujettes à des modifications. En ce qui concerne les données de 2006-2009, elles ont été actualisées et peuvent différer des données publiées dans le document *Faits et Chiffres 2009*.

** Immigrants visés par une mesure de renvoi à exécution différée et demandeurs non reconnus du statut de réfugié au Canada.

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, MDR, données préliminaires de 2010.



Annexe B : Consultation en ligne des intervenants sur les niveaux de 2012 - Questionnaire

1. Si vous le voulez, veuillez indiquer votre nom, votre organisation et vos coordonnées dans les espaces prévus ci-dessous :

Nom :	
Organisation :	
Téléphone :	
Courriel :	

2. Laquelle des réponses suivantes décrit le mieux votre organisation?

- a. Association d'employeurs/d'employés
- b. Association de gens d'affaires/sectorielle
- c. Association professionnelle
- d. Association de travailleurs/syndicat
- e. Fournisseur de services d'établissement/d'intégration
- f. Institution universitaire/de politique publique
- g. Signataire d'une entente dans le cadre du Programme de parrainage privé de réfugiés
- h. Avocat/consultant en immigration
- i. Établissement d'enseignement/association du milieu de l'éducation
- j. Association/administration municipale
- k. Organisme communautaire
- l. Autre, veuillez préciser : _____

3. Veuillez indiquer tous les territoires et/ou provinces dans lesquels vous exercez vos activités. Cochez toutes les réponses pertinentes.

- a. Terre-Neuve-et-Labrador
- b. Nouvelle-Écosse
- c. Île-du-Prince-Édouard
- d. Nouveau-Brunswick
- e. Québec
- f. Ontario
- g. Manitoba
- h. Saskatchewan
- i. Alberta
- j. Colombie-Britannique



- k. Nunavut
- l. Territoires du Nord-Ouest
- m. Yukon

4. Ces dernières années, les niveaux d'immigration étaient de l'ordre de 240 000 à 265 000 admissions par année (environ 0,7 % de la population du Canada). Nous aimerions connaître votre expérience des niveaux d'immigration actuels, du point de vue de votre organisation et du point de vue national, régional et/ou provincial.

a. Dans l'ensemble, diriez-vous que votre expérience des niveaux d'immigration actuels est positive, négative ou neutre?

- Positive
- Neutre
- Négative

b. Veuillez expliquer pourquoi vous considérez votre expérience positive, négative ou neutre dans la case ci-dessous.

Le plan d'immigration doit équilibrer plusieurs objectifs, dont les suivants : croissance économique et compétitivité, regroupement familial et protection humanitaire, protection de la santé et maintien de la sécurité des Canadiens. Le système d'immigration est également soumis à des contraintes opérationnelles qui limitent le nombre d'admissions possibles au cours d'une année donnée. Parfois, il faut faire des compromis pour arriver à équilibrer ces objectifs en respectant les contraintes opérationnelles du jour. Les questions suivantes visent à obtenir votre opinion sur la façon d'atteindre l'équilibre qui convient.

5. L'immigration peut servir à réaliser divers objectifs. Veuillez classer les objectifs ci-dessous par ordre d'importance, en leur attribuant une note de 1 à 6; 1 constituant l'objectif n'ayant aucune importance, et 6, l'objectif ayant beaucoup d'importance.

Objectif	Note (1-6)
Soutenir le maintien/la croissance de la population	
Répondre aux besoins actuels du marché du travail	



Soutenir la croissance économique à long terme	
Promouvoir la régionalisation	
Faciliter le regroupement familial	
Protéger les réfugiés	

6. Voici une liste de six facteurs susceptibles d'influer sur la planification des niveaux d'immigration. Veuillez les classer par ordre d'importance, en leur attribuant une note de 1 à 6; 1 constituant le facteur n'ayant aucune importance au moment d'établir les niveaux d'immigration, et 6, le facteur ayant beaucoup d'importance.

Facteur	Description	Note (1-6)
<i>Situation économique des immigrants</i>	Revenu des immigrants	<input type="checkbox"/>
	Taux de pauvreté chez les immigrants	<input type="checkbox"/>
	Répartition des revenus entre la population d'accueil et la population immigrante, et au sein de chacune	<input type="checkbox"/>
	Chômage et sous-emploi des immigrants, et sous-utilisation de leurs compétences	<input type="checkbox"/>
<i>Incidence sur la population d'accueil</i>	Suppression d'emplois dans la population d'accueil	<input type="checkbox"/>
	Appui du public à l'égard de l'immigration	<input type="checkbox"/>
	Appui du public à l'égard du programme pour les réfugiés	<input type="checkbox"/>
<i>Besoins fondamentaux des immigrants</i>	Accès à l'aide à l'établissement et à l'intégration en général	<input type="checkbox"/>
	Accès aux cours de langue	<input type="checkbox"/>
	Accès au logement	<input type="checkbox"/>
	Santé des immigrants	<input type="checkbox"/>
<i>Intégration</i>	Intégration socioéconomique de la deuxième et de la troisième génération (après l'immigration)	<input type="checkbox"/>
	Concentration des immigrants dans les zones urbaines	<input type="checkbox"/>
	Conflits entre immigrants et entre groupes ethniques	<input type="checkbox"/>
	Multiculturalisme et diversité	<input type="checkbox"/>
<i>Viabilité de l'immigration</i>	Coûts de l'immigration et des programmes connexes à l'échelle locale et nationale	<input type="checkbox"/>
	Préoccupations en matière de sécurité	<input type="checkbox"/>
	Viabilité écologique	<input type="checkbox"/>

<i>Ressources</i>	Capacité opérationnelle du système d'immigration du Canada	
-------------------	------------------------------------------------------------	--



Annexe C – Consultations sur les niveaux d’immigration et la répartition des immigrants dans les catégories

Communiqué – Le ministre Kenney lance des consultations nationales sur les niveaux d’immigration et sur la répartition des immigrants dans les catégories

Calgary, le 12 juillet 2011 – Le ministre de la Citoyenneté, de l’Immigration et du Multiculturalisme, Jason Kenney, lance une série de consultations pancanadiennes sur des questions d’immigration, qui débute aujourd’hui à Calgary.

Le ministre rencontrera des intervenants et le grand public pour discuter de l’importante question des niveaux d’immigration et de la composition des catégories d’immigration. À la suite de la séance d’aujourd’hui à Calgary, le ministre consultera des intervenants à Vancouver (18 juillet), à Toronto (20 juillet) et à Montréal (22 juillet). La consultation en ligne aura lieu à la fin de l’été et sera ouverte au grand public.

Les consultations visent à obtenir des commentaires sur les niveaux d’immigration, notamment sur le niveau d’immigration approprié au Canada, et sur la meilleure répartition des admissions dans les catégories de l’immigration économique, du regroupement familial et des personnes protégées. On discutera aussi de la gestion du système et des façons de l’améliorer pour offrir des services plus efficaces, tels que des temps de traitement raisonnables, et on abordera des questions comme la fraude, notamment.

Lorsqu’il planifie le nombre total de personnes pouvant être accueillies au titre de résident permanent, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) doit concilier ses objectifs en matière d’immigration avec plusieurs autres facteurs, comme les engagements du gouvernement, les commentaires des provinces et des territoires, ainsi que les conditions économiques actuelles et à venir. Le Ministère doit également tenir compte de sa capacité de traiter les demandes rapidement, de même que la capacité des communautés à accueillir de nouveaux arrivants.

En plus de constituer une occasion de recueillir les commentaires des intervenants et du public sur les questions clés auxquelles CIC doit répondre, les consultations permettront au Ministère de communiquer aux intervenants et au public certaines considérations et certains choix difficiles liés à la gestion d’un système mondial d’immigration.

Ces consultations représentent une occasion importante de fournir une meilleure compréhension des choix à faire dans le cadre de l’établissement des niveaux d’immigration. Il existe des visions opposées et des objectifs divergents quant à l’avenir du programme d’immigration, et il n’y a pas qu’une seule bonne réponse à ce problème. Toutefois, encourager les intervenants et le grand public à participer à



cette conversation sera essentiel à l'établissement d'un plan qui permettra au Canada d'aller de l'avant.

Les intervenants invités représentent une variété de perspectives, dont celles des employeurs, des syndicats, des universitaires, des établissements d'enseignement, des organismes professionnels, des entreprises, des organismes de réglementation, des municipalités, des fournisseurs de service d'établissement et des organisations ethnoculturelles.

Un rapport résumant ces consultations auprès des intervenants et du grand public sera affiché sur le site Web de CIC.

De plus amples renseignements sur les consultations en ligne seront disponibles sur le site Web de CIC dans les prochaines semaines. Pour participer aux consultations, veuillez vous inscrire à l'adresse suivante :
www.cic.gc.ca/francais/ministere/consultations/index.asp.

Suivez-nous sur Twitter, à l'adresse suivante : www.twitter.com/CitImmCanada.

Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet (médias seulement), communiquez avec :

Candice Malcolm

Cabinet du ministre
Citoyenneté et Immigration Canada

Relations avec les médias

Direction générale des communications
Citoyenneté et Immigration Canada
613-952-1650
CIC-Media-Relations@cic.gc.ca

Document d'information

- [Consultations auprès des intervenants sur les niveaux d'immigration et la répartition des catégories d'immigration](#)



Annexe D – Intervenants ayant participé aux consultations sur les niveaux d’immigration et la répartition des immigrants dans les catégories : tables rondes et consultation en ligne

Intervenants participants : consultations en table ronde

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des organisations d’intervenants ayant participé aux tables rondes avec le ministre Kenney et les secrétaires parlementaires Dykstra et Leung.

Le 12 juillet 2011 – Calgary (Alberta)

Alberta Associations of Immigrant Serving Agencies
Association canadienne-française de l’Alberta
Association canadienne des producteurs pétroliers
Association du Barreau canadien (Section du droit de l’immigration)
Building Trades of Alberta
Calgary Catholic Immigration Society
Calgary Chamber of Commerce
Calgary Immigrant Women’s Association
Calgary Regional Immigrant Employment Council
Centre d’accueil pour les nouveaux arrivants francophones
Conseil canadien des ressources humaines de l’industrie du pétrole
Immigrant Services Calgary
SAIT Polytechnic

Le 18 juillet 2011 – Vancouver (Colombie-Britannique)

British Columbia Chamber of Commerce
British Columbia Council for International Education
Business Council of British Columbia
Canada Chinese Investors and Entrepreneurs Association
Canadian Immigration Policy Research Council
Chamber of Shipping of British Columbia
City of Vancouver
Community Futures Development Association of British Columbia
La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique
Fondation Asie Pacifique du Canada



Immigrant Employment Council of British Columbia
Immigrant Services Society of British Columbia
Institut Fraser
The Laurier Institution
Multicultural Helping House Society
Multilingual Orientation Service Association for Immigrant Communities (MOSAIC)
RCI Capital Group
S.U.C.C.E.S.S.
Suki Badh
TESL Canada
Vancouver Board of Trade

Le 20 juillet 2011 – Toronto (Ontario)

L'Alliance des conseils sectoriels
L'Association canadienne des conseillers professionnels en immigration
Association des municipalités de l'Ontario
Canada India Foundation
Canadian Immigration Policy Research Council
Canadian Ukrainian Immigrant Aid Society, Congrès des Ukrainiens canadiens
Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens
Conseil canadien de mutation d'employés
Conseil d'adoption du Canada
Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada
Conseil national des Canadiens chinois
Destination Canada Info Inc / Revue *Canadian Immigrant*
Green and Spiegel LLP
Institut C.D. Howe
Institut de la citoyenneté canadienne
Langues Canada

Le 15 août 2011 – Mississauga (Ontario)

Canada India Foundation
Centre communautaire multiculturel de Brampton
Centre francophone de Toronto
Centre of Excellence in Financial Services Education (CoE)



Conseil canadien sectoriel de la chaîne d'approvisionnement
Dixie Bloor Neighbourhood Centre
Gateway Centre
Heartland Creditview Neighbourhood Association
India Rainbow Community Services of Peel
Indo-Canada Chamber of Commerce
Jewish Immigrant Aid Services of Toronto
Malton Neighbourhood Services
Mississauga Chinese Business Association
Newcomer Centre of Peel
Peel Multicultural Council
Region of Halton (Halton Newcomer Strategy Group)
Regroupement de développement économique et d'employabilité
Toronto Financial Services Alliance (TFSA)
United Way of Peel Region

Le 15 août 2011 – Scarborough (Ontario)

Canada Christian Voice/Canadian Christian Association
Centre for Information and Community Services of Ontario
Community Development Council Durham
Conseil canadien des femmes musulmanes
Conseil de commerce Canada-Pakistan
Conseil scolaire Viamonde
Durham Region Unemployed Help Centre
East Metro Youth Services
Filipino Canadian Charitable Foundation (Toronto)
International Christian Voice
Iranian Community Centre (Toronto)
Municipalité régionale de Durham
Taiwan Entrepreneurs Society Taipei Toronto
Taiwanese Canadian Association of Toronto
Toronto Community and Cultural Centre
Toronto District School Board
Toronto Public Library
YMCA de Toronto



Le 16 août 2011 – London (Ontario)

Association canadienne-française de l'Ontario
Bureau de Susan Truppe, députée de London-Centre-Nord
Canadian Arab Society
Collège Boréal
Conseil canadien de l'horticulture
Goodwill Industries
Latino Magazine
London Cross Cultural Learner Centre
London Intercommunity Health Care
South London Neighbourhood Resource Centre
University of Western Ontario
Ville de London
WIL Employment Connections

Intervenants participants : consultations en ligne

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des organisations d'intervenants ayant participé aux consultations en ligne et consenti à ce que leur nom figure sur la liste des participants. Les noms des organisations apparaissent tels qu'ils ont été écrits par les répondants.

Aerosapce and defence human resources partnership
Akita Drilling Ltd.
Association for New Canadians
Association of Canadian Community Colleges
Association of Universities and Colleges of Canada
Automotive Training Standards Organization
Babs Professional Construction Works
BC Heritage Party
Brazolot Migration Group
Bridge Communications & Research
Business Council of BC
Calgary Chamber of Commerce
Canada Hungary Educational Foundation
Canada's Building Trades Unions
Canadian Association For Free Expression
Canadian Association for Immigration Reform
Canadian Cattlemen's Association
Canadian Demographic Association
Canadian Hungarian Heritage Association
Canadian Immigrant Community Services Society

CARO Global Immigration Services
Carrefour d'immigration rurale du Nord-Ouest
Carrefour Jeunesse emploi Lotbinière
Catholic Social Services
CCO
Centre francophone de Toronto
Christian Reformed World Relief Committee
City of Edmonton
Coast To Coast Immigration Consultancy Services Private Limited
Columbia College
Comité Réseau d'Ottawa
Conseil de la coopération de l'Ontario
Conseil des écoles catholiques du Centre-Est
Conseil Économique et Social Ottawa-Carleton (CESOC)
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud (CSDCCS)
County of Simcoe (Municipal Government)
Department of Education
Entreprise Région Grand-Sault
Excel Playgreen Group Inc.
FANE - Immigration Francophone Nouvelle-Écosse
Flexibility Learning Systems
Fluor Canada Ltd.
Flynn Canada Ltd
Globex International Group
Go International Immigration & Education Consultant
Greater Saskatoon Chamber of Commerce
Henry Global Consulting Service Ltd
Higher Options Consulting
Hire Immigrants Ottawa
HyLife Ltd
iGlobal Canada Immigration Services Ltd.
Immigrant Resource Program
Immigrant Settlement & Integration Services
Immigration Watch Canada
India Canada Cultural Association
Island Immigration Consulting
Jewish Family Services of Ottawa
KCIS
Manitoba Immigration Council
Maytree / ALLIES
Migrant Workers Rights - Canada
Migration Concerns Canada Inc.
Mosaic
Multicultural Council of Windsor and Essex County
N.E.E.D.S. Inc
National Capital Region YMCA-YWCA
New Canadians Centre
Newlife canada
Ontario Mining Association



Petroleum HR Council of Canada
Polytechnics Canada
Provincial Health Services Authority
Rdée Tnl
Regina Regional Opportunities Commission
Rights and Responsibilities Coalition
Royal Society of St. George, BC Branch
SAH East Kootenay Friends of Burma
Saskatchewan German Council
Scribendi Inc.
Sheridan International Trained Professional Network
SIWA - Somali Immigrant Women Association
Sponsorship Agreement Holder
St. Louis Adult Learning & Continuing Education Centres (Waterloo Catholic DSB)
Standen's Limited
The Conference Board of Canada
The Puratone Corporation
The TDL Group (Tim Hortons)
Three separate corporations
UJP
WestCan Immigration
Western Civilization
Windsor Women Working With Immigrant Women (WWWWiW)
Yukon Tourism Education Council
Zero Population Growth of Canada



Annexe E : Communiqué – CIC lance une consultation en ligne sur les niveaux d’immigration et la répartition des immigrants dans les catégories

Ottawa, le 29 août 2011 — Le ministre de la Citoyenneté, de l’Immigration et du Multiculturalisme, Jason Kenney, a lancé aujourd’hui une consultation en ligne sur les niveaux d’immigration appropriés et la répartition idéale des immigrants dans les catégories de l’immigration économique, du regroupement familial et des personnes protégées.

L’immigration, si présente dans toute l’histoire du Canada, continue de jouer un rôle important dans l’édification de notre pays. Le Canada affiche un taux d’immigration permanente par habitant parmi les plus élevés au monde – soit environ 0,8 % au cours des dernières années – et a accueilli 3,5 millions d’immigrants au cours de 15 dernières années.

« La consultation en ligne constitue une occasion importante de recueillir les commentaires des intervenants et du public sur les enjeux clés auxquels CIC est confronté, a affirmé le ministre Kenney. La consultation est également une occasion de mettre en évidence certaines considérations et certains choix difficiles liés à la gestion d’un système d’immigration mondial. »

Dans la planification du nombre total de personnes qui seront admises en tant que résidents permanents, CIC doit non seulement équilibrer les objectifs en matière d’immigration, mais également prendre en considération plusieurs autres facteurs, y compris les engagements généraux du gouvernement, les commentaires des provinces et des territoires ainsi que les conditions économiques actuelles et futures. Le Ministère doit également prendre en considération sa capacité de traiter les demandes rapidement, de même que la capacité des collectivités d’accueillir des nouveaux arrivants.

Le questionnaire est une composante clé des consultations que le ministre Kenney et ses secrétaires parlementaires tiennent actuellement sur les niveaux d’immigration et la répartition du nombre d’immigrants dans les catégories d’immigration. En juillet, le ministre Kenney a mené des consultations auprès d’intervenants à Calgary, à Vancouver et à Toronto. Ce mois-ci, les secrétaires parlementaires Rick Dykstra et Chungsen Leung ont tenu des tables rondes à Mississauga, à Scarborough et à London. D’autres séances pourraient être planifiées au cours des semaines et des mois à venir.

Jusqu’à maintenant, la majorité des intervenants qui ont participé aux consultations ont exprimé une opinion plutôt positive au sujet du système d’immigration actuel. Ils ont mentionné que l’immigration était un moyen indispensable de répondre aux besoins du marché du travail, et ont cité les facteurs économiques comme faisant partie des facteurs les plus importants à prendre en considération au moment d’établir les niveaux d’immigration, suivis des préoccupations relatives à l’intégration. Les participants ont également mis en évidence l’importance du



regroupement familial et la nécessité d'améliorer les temps d'attente pour les parents et les grands-parents.

Plus de 1 600 personnes ont déjà manifesté leur intention de remplir le questionnaire. Il est accessible à la page suivante : www.cic.gc.ca/francais/ministere/consultations/index.asp.

Un rapport des consultations, y compris le questionnaire en ligne, sera diffusé sur le site Web de CIC à l'automne 2011 ou à l'hiver 2012.

Suivez-nous sur Twitter, à l'adresse suivante : www.twitter.com/CitImmCanada.

Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet (médias seulement), communiquez avec :

Candice Malcolm

Cabinet du ministre
Citoyenneté et Immigration Canada

Relations avec les médias

Direction générale des communications
Citoyenneté et Immigration Canada
613-952-1650
CIC-Media-Relations@cic.gc.ca

Bâtir un Canada plus fort : Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) contribue au progrès économique, social et culturel du Canada, et veille à la sécurité des Canadiens tout en gérant l'un des programmes d'immigration les plus vastes et les plus généreux du monde.

Document d'information

- [Consultations auprès des intervenants sur les niveaux d'immigration et la répartition des catégories d'immigration](#)



Annexe F : Consultations sur les niveaux d'immigration et la répartition des immigrants dans les catégories – Document d'information

Objectifs

La présente consultation vise à demander de la rétroaction sur le programme d'immigration du Canada. Nous vous demandons vos commentaires sur le niveau adéquat d'immigration au Canada – le nombre – et la répartition adéquate parmi les trois catégories d'immigration au Canada – économique, familiale et personnes protégées. Les niveaux d'immigration devraient-ils être plus élevés? Quelle catégorie devrait être prioritaire? Si nous élevons les niveaux dans l'une de ces catégories, dans quelle autre devrions-nous les diminuer? Nous aimerions également savoir ce que vous pensez de notre gestion du système en ce qui a trait à la prestation de délais de traitement raisonnables, à l'amélioration du service et au règlement de problèmes comme la fraude. Ce qui suit vous donnera un aperçu de certaines réalités et de certains enjeux auxquels nous sommes confrontés alors que nous nous efforçons de répondre le mieux possible à ces questions.

Aperçu

L'immigration, si présente dans toute l'histoire du Canada, continue de jouer un rôle dans l'édification de notre pays. De la Confédération jusqu'à l'époque récente des transformations mondiales, de bons travailleurs de partout dans le monde sont arrivés au Canada avec leurs compétences et leurs talents d'entrepreneurs pour y rejoindre des membres de leur famille ou y chercher sécurité et stabilité. Collectivement, ils ont contribué au développement de l'économie, de la société et de la culture canadiennes. De fait, le Canada est depuis longtemps une destination de choix pour les immigrants. Il affiche un taux d'immigration permanente par habitant parmi les plus élevés au monde – d'environ 0,8 % ces dernières années – et a accueilli 3,5 millions d'immigrants au cours des 15 dernières années. Le Canada fait aussi œuvre de chef de file en accordant aux immigrants toute la gamme des droits et responsabilités que confère la citoyenneté. En effet, 80 % en moyenne des résidents permanents acquièrent la citoyenneté canadienne dans les quatre années suivant leur arrivée au pays.

Le système d'immigration actuel doit gérer des objectifs multiples. L'immigration aide à la fois à répondre aux besoins du marché du travail d'aujourd'hui et à constituer la main-d'œuvre qualifiée de demain. Elle aide à réunir les familles, à bâtir de solides collectivités et dans la fière tradition canadienne, appuie les efforts humanitaires mondiaux en assurant la réinstallation de réfugiés et en prêtant assistance aux demandeurs d'asile.

Le système d'immigration protège aussi la santé et la sécurité des Canadiens, une responsabilité que se partagent Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et d'autres organismes de sécurité comme l'Agence des services frontaliers du Canada



(ASFC), la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et l'Agence de la santé publique du Canada.

Le cadre fédéral qui oriente les politiques sur l'immigration et la protection des réfugiés est la [Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés](#) (LIPR) de 2002. Il dresse également une longue liste des objectifs pour le programme d'immigration du Canada. Il y en a 18 en tout, dont les suivants :

- favoriser le développement économique et la prospérité du Canada et faire en sorte que toutes les régions puissent bénéficier des avantages économiques découlant de l'immigration;
- veiller à la réunion des familles;
- remplir les obligations en droit international du Canada relatives aux réfugiés et affirmer la volonté du Canada de participer aux efforts de la communauté internationale pour venir en aide aux personnes qui doivent se réinstaller.

Bien que la LIPR énonce les objectifs, elle n'indique pas du tout quels objectifs sont des priorités ni quel équilibre il devrait y avoir entre ces objectifs.

C'est le rôle que joue la planification annuelle des niveaux.

Aux termes de l'article 94 de la LIPR, le ministre doit déposer un rapport devant le Parlement, au plus tard le 1^{er} novembre, chaque année, qui comprend (entre autres exigences) le nombre projeté d'étrangers qui deviendront des résidents permanents au cours de l'année suivante. La « [planification des niveaux](#) » fournit une fourchette pour chaque catégorie de résidents permanents et a toujours été limitée à une seule année pour les admissions, comme le prévoit la *Loi*.

Lorsqu'il planifie le nombre total de personnes à admettre en qualité de résidents permanents, CIC veille non seulement à équilibrer les objectifs en matière d'immigration, mais aussi à prendre en compte plusieurs autres facteurs, notamment :

- les priorités et engagements du gouvernement du Canada;
- les renseignements demandés à l'occasion de consultations auprès des provinces et territoires et des intervenants;
- la situation économique actuelle et future, de même que les besoins du marché du travail;
- la capacité de l'économie et des collectivités d'accueillir de nouveaux arrivants.

Priorités et engagements du gouvernement du Canada

Le plan d'immigration doit appuyer le plus possible l'engagement pris par le gouvernement du Canada d'offrir un système d'immigration fondé, de façon équilibrée, sur les trois piliers du programme d'immigration. En outre, le plan d'immigration doit soutenir la réalisation de divers autres engagements et priorités, dont ceux qui suivent :



- faire davantage pour combler les pénuries de compétences immédiates et touchant certaines régions en répondant aux besoins à long terme du marché du travail national;
- répondre aux besoins croissants dans la catégorie du regroupement familial tout en continuant à accélérer le traitement des demandes des membres de la famille immédiate (époux/partenaires et enfants);
- respecter les engagements du Canada d'améliorer son système d'octroi de l'asile et de réinstaller un plus grand nombre de réfugiés de l'étranger;
- améliorer les délais de traitement des nouvelles demandes tout en soutenant les progrès visant à réduire l'arriéré.

Consultations auprès des partenaires provinciaux et territoriaux et des intervenants

Les plans des niveaux d'immigration témoignent des renseignements reçus des gouvernements provinciaux et territoriaux, et de ceux demandés aux intervenants clés de partout au Canada. En vertu de la Constitution, l'immigration est une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Des efforts ont également été déployés pour répondre à des besoins régionaux particuliers, comme l'appui aux communautés francophones en situation minoritaire à l'extérieur du Québec. CIC a négocié des accords avec toutes les provinces et les territoires, à part le Nunavut. Le Québec, en particulier, participe à la sélection et à l'intégration de ses propres immigrants dans le cadre de l'Accord Canada-Québec. D'autres provinces ont mis en œuvre des programmes des candidats des provinces, qui leur permettent de sélectionner un certain nombre d'immigrants de la catégorie économique afin de répondre à des besoins régionaux.

Situation économique et besoins du marché du travail

CIC tient compte de la situation actuelle et prévue en matière économique et sur le marché du travail au moment de planifier le nombre d'admissions. Il y a un équilibre entre la réponse immédiate aux besoins du marché du travail et l'assurance que les immigrants ont les compétences qui les aideront à s'adapter et à réussir à mesure que l'économie évolue. La taille du marché du travail doit également être prise en considération. À l'instar d'autres pays à la population vieillissante, le Canada doit relever d'immenses défis démographiques, tels que le vieillissement de la population et le ralentissement de la croissance de la population active. Même si l'immigration ne peut à elle seule régler ce problème, elle continuera d'aider à constituer la main-d'œuvre de demain. À cet égard, les renseignements fournis par les provinces et les territoires à propos des problèmes liés au marché du travail influencent grandement le nombre d'immigrants de la catégorie économique admis au Canada.

Capacité d'accueillir de nouveaux arrivants

Mettant à contribution un éventail de programmes et des fonds importants aux fins de l'établissement et de l'intégration, le gouvernement du Canada collabore étroitement avec les provinces et les territoires pour s'assurer que les nouveaux arrivants ont accès à l'aide dont ils ont besoin pour se tailler une place dans les



collectivités canadiennes. Pour 2011-2012, CIC a accordé plus de 600 M\$ en fonds pour l'établissement aux provinces et aux territoires à l'extérieur du Québec. Dans le cadre de l'Accord Canada-Québec, cette province recevra plus de 250 M\$. Il convient de souligner que les augmentations des niveaux ont des répercussions sur nos collectivités et sur les coûts liés à l'intégration et à la réussite des nouveaux arrivants. La capacité d'accueillir les immigrants ne peut pas être dissociée de la planification des niveaux d'immigration.

Le nombre de demandes d'immigration dépasse grandement la capacité de traitement

CIC s'efforce de traiter les demandes le plus rapidement possible. Cependant, il est toujours difficile pour CIC de répondre aux objectifs de la LIPR simultanément. Chaque année, nous recevons plus de demandes que nous pouvons en traiter, ce qui entraîne un important arriéré de cas dans de nombreuses catégories, ce qui à son tour entraîne des délais d'attente prolongés pour les demandeurs.

Dans le cas des immigrants économiques, ce « surplus » peut être considéré comme l'occasion, tant pour le gouvernement fédéral que pour les gouvernements provinciaux et territoriaux, de rehausser les critères de sélection pour les immigrants que nous accueillons sans devoir nous préoccuper de ne pas avoir suffisamment de demandes acceptées.

En plus du nombre accru de demandes, des préoccupations croissantes concernant la fraude et l'intégrité du programme s'ajoutent au fardeau du traitement, car il faut plus de temps pour vérifier les documents, faire passer des entrevues à des demandeurs individuels et mener des enquêtes.

Pour que le système d'immigration soit moderne et efficace et que le public continue à soutenir le programme, il est essentiel d'avoir des approches novatrices à la gestion des objectifs ci-dessus qui semblent contradictoires, au maintien de résultats positifs pour les immigrants et les réfugiés, et à l'allègement des pressions. CIC procède à un certain nombre de changements afin de rendre le système d'immigration du Canada plus moderne et plus efficace et ainsi, plus en mesure de régler les problèmes susmentionnés. Bien que l'augmentation des niveaux serait une façon d'alléger certaines de ces pressions, il faudrait qu'elle soit bien soutenue par le public et par un financement additionnel. Cela est-il probable? S'il n'y a pas une augmentation des niveaux, il est évident qu'un certain nombre de pressions rendront des compromis inévitables.

Trois questions

Comme il a été mentionné d'entrée de jeu dans le présent document, ces consultations visent à obtenir vos commentaires sur notre programme d'immigration. Les consultations porteront sur un certain nombre de questions découlant de trois questions principales :

- Quel est le niveau adéquat d'immigration pour le Canada?



- Quelle est la répartition adéquate entre la catégorie économique, la catégorie du regroupement familial et celle des personnes protégées (réfugiés)?
- Comment pouvons-nous mieux gérer le système pour le rendre plus efficace, de sorte que nos délais de traitement soient raisonnables, qu'il y ait moins de fraude, plus d'équité et de meilleurs résultats pour les nouveaux arrivants?

Quel est le niveau adéquat d'immigration pour le Canada?

Le Canada est depuis longtemps une destination de choix pour les immigrants. Le succès du Canada et le soutien public pour l'immigration reposent en grande partie sur les réussites des immigrants et leur contribution à notre économie et à notre société.

Au cours des 25 dernières années, le Canada a maintenu des niveaux d'immigration dont la moyenne est de 225 000 à 250 000 par année. En 2010, [le Canada a admis près de 281 000 résidents permanents](#), soit le niveau le plus élevé depuis 1957.

À mesure que la croissance de la population naturelle ralentit et que le taux de fertilité est sous le seuil de renouvellement des générations, l'immigration sera une source de plus en plus importante de la croissance démographique et de la main-d'œuvre. En 2009-2010, par exemple, le nombre de naissances a dépassé le nombre de décès au Canada d'environ 134 000, alors que la migration internationale (y compris l'entrée et la sortie de migrants permanents et temporaires et de citoyens nés au Canada) a permis de faire augmenter la population d'environ 255 000 personnes, ce qui représentait environ deux tiers de la croissance démographique. Cela dit, des recherches ont montré que l'immigration n'est pas une solution viable au problème du vieillissement de la population. Une étude menée par l'Institut C. D. Howe en 2009 a conclu que pour stabiliser le présent ratio de dépendance des personnes âgées au Canada, il faudrait à court terme augmenter très fortement le taux d'immigration (c'est-à-dire le faire passer de l'actuel 0,8 % à presque 4 % de la population), un scénario improbable.

Compte tenu du vieillissement de la population, le nombre de départs à la retraite augmente, ce qui représente actuellement la majorité des baby-boomers vieillissants. Très bientôt, le nombre de nouveaux arrivants sur le marché du travail qui sortent des écoles et des universités canadiennes sera égal (ou inférieur) au nombre de retraités, et l'immigration sera responsable de toute la croissance de la main-d'œuvre. On s'attend à ce qu'il y ait environ 400 000 étudiants sortant des écoles par année[[Note 1](#)], alors que le nombre d'immigrants qui arrivent directement sur le marché du travail est d'environ 130 000[[Note 2](#)]. Sans l'immigration, la croissance de la main-d'œuvre ralentirait, ce qui nuirait à la croissance économique dans son ensemble. L'immigration aidera à combler les pénuries sur le marché du travail et à répondre aux besoins régionaux, mais ce n'est pas le remède miracle contre le vieillissement de la population.

Des fissures ont commencé à apparaître au cours des deux dernières décennies. De nombreuses recherches démontrent que certains groupes d'immigrants vivent avec des revenus très faibles, ce qui pourrait poser des risques pour leur avenir et ceux de leurs enfants[[Note 3](#)]. Cette situation est évidente, surtout dans les grands



centres urbains du Canada. Et la situation financière des travailleurs qualifiés du volet fédéral (TQF), catégorie phare, s'est détériorée dans les années 1990 et au début des années 2000. Cependant, une [évaluation](#) récente a démontré que les modifications apportées en 2002 aux critères de sélection des TQF ont eu des répercussions considérables sur l'amélioration de leur situation. En particulier, l'évaluation démontre qu'une bonne connaissance du français ou de l'anglais ainsi qu'un emploi réservé ont joué un rôle de premier plan dans l'augmentation des revenus des demandeurs principaux dans cette catégorie. Ces deux facteurs – une bonne connaissance de l'une des langues officielles du Canada et le fait d'avoir un emploi – sont également nécessaires (mais peut-être pas suffisants) pour garantir la réussite économique de tous les immigrants au Canada.

Si c'est le cas, on pose souvent la question suivante : « Quel est le niveau d'immigration adéquat? » Il n'y a pas de bonne réponse à cette question. Cela dépend beaucoup des personnes sélectionnées (la « répartition ») et où elles vont (vont-elles à des endroits où il y a des emplois disponibles, où il y a des infrastructures de soutien comme le logement, les écoles, les hôpitaux, et ainsi de suite, ou vers des régions où il y a une forte concentration d'immigrants et où le soutien actuel sera poussé à ses limites pour répondre aux besoins?). Les immigrants ont tendance à aller dans les endroits où ils ont de la famille et des amis [[Note 4](#)], et dans les plus petits centres seulement s'ils peuvent y trouver un emploi. Les nombreuses provinces qui ont de la difficulté à retenir leur propre population ont de la difficulté à retenir les immigrants – pour les mêmes raisons.

Le Canada est un pays vaste, dont la géographie et le mélange industriel sont variés. Tandis qu'une région du pays est en récession, une autre région connaît une forte croissance. Le niveau « adéquat » repose sur un équilibre à établir soigneusement entre les pressions concurrentes, à savoir respecter ses engagements en matière de réunification des familles, de réinstallation des réfugiés et de sélection des immigrants afin de soutenir la croissance économique; s'assurer que le soutien aux infrastructures et à l'établissement est en place et qu'il y a des emplois. En fin de compte, le succès du programme repose sur de bons résultats.

Quelle est la répartition adéquate entre la catégorie économique, la catégorie du regroupement familial et celle des personnes protégées (réfugiés)?

Voici la ventilation de la répartition actuelle. Environ 60 % des immigrants qui viennent au Canada chaque année viennent au titre de la catégorie économique et environ 26 % sont des immigrants au titre de la catégorie du regroupement familial. Le reste, environ 14 %, sont principalement des personnes protégées (réfugiés), mais comprend d'autres personnes admises pour des circonstances d'ordre humanitaire.

Il vaut la peine de souligner que moins de la moitié des personnes qui viennent au titre de la catégorie des immigrants économiques sont des demandeurs principaux – leurs époux ou conjoints et leurs enfants font également partie de cette catégorie. Cependant, une grande partie de ces époux, conjoints et personnes à charge (ainsi que ceux des catégories du regroupement familial et des personnes



protégées) entrent sur le marché du travail et jouent également un rôle dans l'économie.

Les immigrants économiques sont choisis en raison de leur potentiel de contribution à l'économie canadienne.

Ce sont :

Les travailleurs qualifiés du volet fédéral (TQF)

La sélection repose sur un système de points transparent, dans lequel les études, l'âge, l'expérience, les compétences dans les langues officielles, l'emploi réservé au Canada et l'adaptabilité sont évalués. Ces caractéristiques permettent de garantir que les nouveaux TQF sont souples et ont une capacité d'adaptation qui leur permettra d'entrer sur le marché du travail canadien. La récente évaluation du programme des TQF a confirmé que cette situation est, en fait, exacte, car les demandeurs sélectionnés dans le cadre de ce système ont de meilleurs résultats économiques que la plupart des autres immigrants de la catégorie économique. Depuis novembre 2008, des critères d'admissibilité additionnels ont été instaurés pour gérer la réception des nouvelles demandes, aider à réduire l'arriéré et mieux répondre aux besoins du marché du travail dans le cadre de ce programme. L'admissibilité est maintenant réservée aux demandeurs qui ont de l'expérience dans des professions désignées en demande et à ceux qui ont des offres d'emploi d'employeurs canadiens, et ils doivent tous faire évaluer leurs compétences dans une des langues officielles par une tierce partie fiable.

Les travailleurs qualifiés du Québec et les gens d'affaires immigrants sélectionnés par le Québec

En vertu de l'Accord Canada-Québec, le Québec établit ses propres niveaux et sélectionne ses propres travailleurs qualifiés et gens d'affaires immigrants. Les critères de sélection pour les premiers s'harmonisent, en règle générale, avec les attributs évalués dans le cadre du programme des TQF; les critères pour les derniers, surtout les investisseurs, s'harmonisent avec ceux du programme fédéral. Le gouvernement du Canada se réserve le pouvoir d'établir des niveaux d'ensemble ainsi que l'admissibilité au Canada.

Les candidats des provinces et des territoires

Il s'agit d'immigrants économiques désignés individuellement par les provinces et les territoires, sous réserve d'ententes avec le gouvernement fédéral, afin de répondre aux besoins régionaux particuliers du gouvernement qui les désigne. Le programme des candidats des provinces et des territoires convient que les provinces et les territoires sont bien placés pour reconnaître les besoins du marché du travail dans leur administration et y réagir. Le programme a été lancé en 1998 et a connu une croissance rapide au cours des dernières années, passant de 1 252 personnes en 2000 (ou 0,6 % de toutes les admissions) à 36 428 personnes en 2010 (ou 13 % du



nombre total des admissions). Il y a maintenant des ententes sur les candidats des provinces en place avec toutes les provinces et tous les territoires, à l'exception du Nunavut, qui offrent plus de 50 volets séparés en vue de l'admission. Bon nombre de ces volets sont axés sur les besoins des employeurs, ont recours aux bassins disponibles de TQF à tous les niveaux de compétences ou sont fondés sur des liens entre les familles élargies, en étant accompagnés ou non d'une offre d'emploi. De nombreux autres comprennent également des étudiants étrangers avec différents seuils et des entrepreneurs avec diverses exigences quant à la mise sur pied d'entreprises, d'investissements et de gestion.

La catégorie de l'expérience canadienne

Comme il était évident que les personnes qui avaient travaillé et étudié au Canada avaient de meilleurs résultats, on a mis en place la catégorie de l'expérience canadienne en 2008. Cette catégorie est ouverte à certains travailleurs étrangers qualifiés et à des étudiants étrangers ayant acquis une expérience de travail au Canada et qui répondent aux exigences linguistiques minimales. En 2010, il y a eu 3 900 admissions dans cette catégorie. Cependant, au cours des dernières années, il y a eu une croissance considérable du nombre de travailleurs étrangers temporaires et d'étudiants étrangers qui travaillent et étudient au Canada. En 2010, le Canada a admis un peu plus de 96 000 étudiants étrangers et 182 000 travailleurs étrangers temporaires. En raison des nombres qui augmentent et d'une sensibilisation croissante au programme, on s'attend à ce que le nombre de demandeurs dans cette catégorie augmente.

Les gens d'affaires immigrants

Les gens d'affaires sont sélectionnés en fonction de leur potentiel à contribuer à l'économie canadienne au moyen d'investissements, de la création d'entreprises ou de la création d'emplois. Ils doivent remplir une exigence d'investissement de capital minimale. En 2010, 1 239 entrepreneurs et travailleurs autonomes ont été admis, mais la plupart d'entre eux étaient dans la catégorie des investisseurs dont 2 622 étaient des demandeurs principaux et 6 950, des personnes à charge. En 2010, des modifications ont été apportées au programme d'immigration des investisseurs afin d'élever l'avoir net minimal des demandeurs de 800 000 \$ à 1,6 M\$, et l'exigence d'investissement de 400 000 \$ à 800 000 \$, en vue d'une meilleure harmonisation avec les tendances internationales. Tout récemment, le 1er juillet 2011, un plafond annuel de 700 nouvelles demandes d'investisseurs a été mis en place afin de réduire l'arriéré considérable dans cette catégorie; il s'agissait de mieux harmoniser la réception des demandes aux engagements en matière de traitement.

Les aides familiaux résidents

Au début, les aides familiaux résidents viennent au Canada temporairement, afin de répondre à des besoins de prestation de soins au Canada. Une fois qu'ils ont



travaillé pendant 24 mois, ayant vécu dans la résidence de l'employeur en tant qu'aide familial, au cours des quatre années depuis leur arrivée au Canada, ils peuvent présenter une demande de résidence permanente depuis le Canada, pour eux-mêmes et les personnes à leur charge qui sont admissibles. En 2010, 7 700 demandeurs principaux et 6 200 personnes à charge ont obtenu le statut de résident permanent, et jusqu'à 3 500 et 3 350, respectivement, au cours de 2006. Actuellement, il y a un peu moins de 29 000 demandes de résidence permanente à traiter. Comme la demande pour des aides familiaux résidents temporaires a augmenté considérablement depuis 2009, cette situation aura des répercussions en aval sur le nombre de résidents permanents qu'on fixera dans les futurs plans sur les niveaux.

Toutefois, des indices laissent croire que de nombreux aides familiaux résidents abandonnent la profession une fois qu'ils deviennent résidents permanents. Le besoin soutenu pour cet emploi pourrait indiquer qu'il y a des problèmes liés à ce type de travail, notamment le fait que s'il y a d'autres choix, les gens n'ont pas recours facilement à des dispositions comportant des « résidents ». Par ailleurs, selon certaines indications, une partie de ce mouvement constitue une forme cachée de réunification familiale. En analysant les demandes présentées au titre d'aides familiaux résidents et traitées dans les bureaux des visas, on a constaté que dans certaines régions jusqu'à 40 % des aides résidents familiaux viendraient travailler pour des membres de leur famille au Canada. On peut alors se demander si ce type d'emploi serait disponible pour des personnes qui ne sont pas des membres de la famille.

La catégorie du regroupement familial

Environ 26 % des immigrants qui viennent au Canada chaque année sont admis au titre de la catégorie du regroupement familial. La plupart des pays ne disposent pas de programme de regroupement familial. Le programme du Canada est l'un des plus généreux dans le monde.

Les citoyens canadiens ou les résidents permanents du Canada âgés de plus de 18 ans peuvent parrainer les membres de leur famille immédiate, sous réserve de signer une entente de parrainage de trois ans (époux, conjoints de fait, partenaires conjugaux et enfants à charge) à dix ans (parents et grands-parents). De plus, il importe de noter que près des deux tiers des immigrants de la catégorie économique sont en fait des membres de la famille (époux, conjoints de fait, partenaires conjugaux et enfants à charge) des demandeurs principaux, ce qui signifie que seule une minorité d'immigrants de la catégorie économique sont effectivement sélectionnés en fonction de leurs compétences et de leur expérience.

Les demandes de parrainage d'époux, de conjoints de fait, de partenaires conjugaux et d'enfants à charge sont traitées en priorité, mais cet engagement, ainsi que le besoin de trouver un juste milieu entre les objectifs liés à la réunification des familles et les autres objectifs en matière d'immigration se sont traduits par la création d'un arriéré évalué à près de 165 000 personnes au 31 mars 2011 dans la catégorie des parents et grands-parents. Les temps d'attente pour les



dernières demandes présentées au titre de cette catégorie sont déjà fort longs et pourraient continuer à s'allonger si aucune mesure n'est prise.

Les réfugiés, les personnes protégées et les demandes pour motifs d'ordre humanitaire

Les 14 % d'immigrants restants viennent au Canada au titre de la catégorie des réfugiés et personnes protégées. Le Canada s'est engagé depuis longtemps sur la scène internationale à contribuer à la réinstallation de réfugiés pour lesquels aucune autre solution durable n'est envisageable. En outre, le système d'octroi de l'asile du Canada prend des décisions au sujet des demandes d'asile présentées par des personnes à l'intérieur du pays. Le Canada dispose de deux principales catégories de réfugiés pour la résidence permanente : les réfugiés réinstallés (y compris ceux qui sont parrainés depuis l'étranger par le gouvernement ou par des organismes privés) et les personnes qui ont obtenu le statut de réfugié après avoir présenté une demande d'asile depuis le Canada. Il existe également d'autres sous-catégories regroupant des cas exceptionnels, examinés au cas par cas, pour motifs d'ordre humanitaire ou en raison de politiques d'intérêt public. À l'heure actuelle, des demandes représentant 71 000 personnes sont en attente de traitement – y compris 10 000 réfugiés parrainés par le gouvernement, 25 000 réfugiés parrainés par le secteur privé et 20 000 cas présentés pour des motifs d'ordre humanitaire ou en raison de politiques d'intérêt public. Avec la mise en œuvre de la réforme du système d'octroi de l'asile et la réduction progressive de l'arriéré de demandes d'asile, on peut s'attendre à ce que le nombre de demandeurs d'asile acceptés qui présentent une demande de résidence permanente augmente. Parallèlement, dans le cadre du même ensemble de mesures de réforme du système d'octroi de l'asile, le gouvernement s'est engagé à augmenter le nombre de réfugiés réinstallés de 2 500 jusqu'à 14 500 personnes par an.

Les résidents temporaires

Il existe trois grandes catégories de résidents temporaires – visiteurs, étudiants étrangers et travailleurs étrangers temporaires. Même si les trois catégories exercent des pressions sur les ressources du Ministère, les programmes concernant les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants étrangers sont les plus pertinents dans le cadre de la présente consultation. Ces programmes ont connu une croissance importante au cours des dernières années (le nombre d'admissions de travailleurs étrangers temporaires est passé de 116 000 en 2000 à plus de 182 000 en 2010 et le nombre d'étudiants étrangers que le Canada a accepté annuellement a augmenté de 34 % depuis 2006) et ce, sans ressources financières supplémentaires, ce qui signifie que le Ministère traite beaucoup plus de demandes qu'avant sans ressources additionnelles.

Les travailleurs étrangers temporaires[[Note 5](#)] (TET)

En 2010, le Canada a admis 182 000 personnes au titre de la catégorie des travailleurs étrangers temporaires. Les permis de travail peuvent être délivrés pour quelques jours ou pour quelques années selon la nature de l'emploi ou le programme. En tenant compte des travailleurs étrangers déjà présents au Canada,



au 1er décembre 2010, il y avait 283 000 travailleurs étrangers temporaires au Canada. Certains peuvent rester au pays pour une période de temps limitée, tandis que d'autres, comme les aides familiaux résidants, peuvent y rester pendant trois à quatre ans.

Le programme des travailleurs étrangers temporaires répond à plusieurs types de besoins. Il permet de délivrer des permis de travail à des personnes ayant reçu une offre d'emploi, de satisfaire certains besoins particuliers du marché du travail, comme le programme des aides familiaux résidants, le programme des travailleurs agricoles saisonniers, les travailleurs hautement qualifiés qui entrent au Canada aux termes de l'ALÉNA ou d'un autre accord, les personnes mutées à l'intérieur d'une même société, le programme pour les travailleurs peu spécialisés, ou de pallier d'autres pénuries de main-d'œuvre avec l'approbation de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) obtenue sous la forme d'un « avis sur le marché du travail ».

Par conséquent, on estime qu'environ 70 % des personnes admises au titre du programme des TET viennent pallier des pénuries de main-d'œuvre précises et que les 30 % restants ont le droit d'accepter n'importe quel emploi.

Le nombre des admissions au titre du programme des TET a augmenté de manière très importante au cours des dix dernières années. Cette hausse peut être attribuée en grande partie au programme d'échanges internationaux pour les jeunes, au programme des aides familiaux résidants, au programme pilote pour les travailleurs peu spécialisés, ainsi qu'aux permis de travail délivrés aux époux et conjoints de TET qualifiés. On pourrait supposer que les admissions de TET sont uniquement déterminées par les pénuries de main-d'œuvre et le besoin de certains travailleurs particuliers dans les entreprises, même en période de récession. Cependant, toutes les admissions de TET ne sont pas liées à des besoins précis de main-d'œuvre. Ainsi, les admissions au titre du programme d'échanges internationaux pour les jeunes (qui ne sont pas liées aux besoins des employeurs et qui ne nécessitent pas l'obtention d'un avis sur le marché du travail) ont représenté la moitié des nouvelles admissions au cours des dix dernières années et ont continué d'augmenter pendant la récession. Le programme, offert sous le nom « Expérience internationale Canada », est un programme d'échange réciproque qui offre à de jeunes étrangers l'occasion de vivre au Canada, tout en permettant à de jeunes Canadiens d'élargir également leurs horizons et de travailler à l'extérieur du pays. Pendant ce temps, le nombre des admissions au titre du programme pilote pour les travailleurs peu spécialisés a augmenté à 26 300 en 2008, puis a ensuite baissé à 15 000 en 2010.

Il faut tenir compte d'un autre facteur pour expliquer la croissance du nombre de TET au cours des dix dernières années. Il s'agit de leur rôle sur le marché du travail. Le programme des TET a été créé pour combler des lacunes temporaires, mais un nombre de plus en plus important d'entre eux semble servir à pallier des pénuries de main-d'œuvre peu spécialisée à long terme. Certains observateurs ont exprimé des inquiétudes à l'égard du fait que des employeurs font appel à des TET au lieu d'effectuer des ajustements nécessaires, comme des investissements en capitaux ou des changements aux niveaux de salaires. D'un autre côté, si la



présence de TET devient effectivement nécessaire de façon continue, devrait-on envisager de leur proposer de meilleures façons d'obtenir la résidence permanente? À l'heure actuelle, les programmes comme celui des aides familiaux résidants, la catégorie de l'expérience canadienne et bien d'autres volets des programmes des candidats des provinces constituent une excellente façon pour ces immigrants d'effectuer la transition du statut de résident temporaire à celui de résident permanent au Canada, afin d'éviter l'effet indésirable lié au statut de « travailleur invité ». Faut-il tenir compte de la façon d'obtenir la résidence permanente pour les autres catégories de TET? Dans ce cas, quel rôle les employeurs devraient-ils jouer pour empêcher le programme des TET de supplanter d'autres options, qui seraient peut-être plus profitables à plus long terme, comme les investissements en capitaux ou les changements aux niveaux de salaires mentionnés plus haut? De la même façon, comment gérer, avec des ressources limitées, les compromis nécessaires qu'il faudrait réaliser dans les autres catégories de l'immigration économique pour augmenter le nombre de TET?

Les étudiants étrangers

Les étudiants étrangers qui se trouvent un peu partout au pays, qui possèdent des diplômes canadiens et de l'expérience de travail au pays, qui maîtrisent une langue officielle et qui sont à l'aise avec la société canadienne et la connaissent bien, représentent une excellente source d'immigrants. Ces étudiants étrangers possèdent la perspective, les compétences et l'expérience dont le Canada a besoin pour être une société plus novatrice, en mesure de rivaliser et de prospérer dans une économie mondiale fondée sur le savoir. En même temps, certains s'inquiètent qu'en facilitant la transition des étudiants vers la résidence permanente, on risque d'inciter certains individus à se servir du prétexte « des études » pour obtenir le statut de résident permanent. Compte tenu des avantages mentionnés, CIC devrait-il trouver le moyen de mieux cibler les étudiants étrangers et de développer davantage ce bassin potentiel d'immigrants? Comment mettre en place les mesures incitatives adéquates pour veiller à ce que seuls les étudiants qui peuvent réellement contribuer à la société canadienne (compétences, expérience de travail, maîtrise d'une langue officielle) puissent profiter d'une « transition accélérée » vers la résidence permanente?

Des décisions difficiles à prendre relativement à la répartition des catégories d'immigration

Comme il a été mentionné, le gouvernement subit beaucoup de pression pour faire venir davantage de personnes au titre de la plupart, si ce n'est toutes, les catégories d'immigration. Cela n'est manifestement pas possible si les niveaux d'immigration actuels restent les mêmes ou augmentent légèrement, ce qui signifie qu'il va falloir faire des choix difficiles.

Au sein de la catégorie de l'immigration économique, les provinces et les territoires réclament de façon constante la hausse du nombre d'immigrants admis au titre des programmes des candidats des provinces. Ces programmes ont pris beaucoup d'ampleur au cours des dernières années. Il serait logique de dire que les provinces et territoires sont le plus au courant de leurs propres besoins. Cependant, la



croissance de ces programmes a suscité de nouvelles questions quant à l'évaluation des résultats et la responsabilisation. La croissance des programmes provinciaux exerce une pression sur les programmes fédéraux et doit tenir compte du rôle primordial que joue le gouvernement fédéral dans la gestion de l'immigration pour le pays. Le programme des travailleurs qualifiés (fédéral) dispose également de critères plus rigoureux et plus transparents – précisés dans le *Règlement* – dont un « système de points » pour l'évaluation des compétences, des connaissances et de l'expérience. Si l'on tient compte des pressions visant à augmenter le nombre d'immigrants admis au titre des programmes des candidats des provinces, du nombre croissant d'aides familiaux résidents admissibles à la résidence permanente, de la logique visant à admettre davantage de TET et d'étudiants étrangers qui ont de l'expérience au Canada, et des longues listes d'investisseurs prêts à injecter des ressources importantes dans l'économie, il est évident qu'il faudra prendre des décisions difficiles en ce qui concerne la catégorie de l'immigration économique.

Au sein de la catégorie du regroupement familial, la catégorie des parents et des grands-parents pose un autre dilemme. Il est manifeste que des longs temps d'attente, qui ne cessent par ailleurs de s'allonger, ne constituent pas une solution durable. Qui plus est, avec le taux actuel de nouvelles demandes présentées, cet arriéré va continuer de s'accroître et pourrait éventuellement doubler au cours des dix prochaines années. Une solution partielle consisterait à augmenter le nombre d'admissions annuelles pendant un certain nombre d'années. Cela nécessiterait cependant une réduction du nombre de personnes admises au titre de la catégorie de l'immigration économique ou une augmentation du niveau d'immigration globale au Canada. Toutefois, cela ne suffira pas en soi pour régler le problème de l'arriéré. À plus long terme, il faudra prendre certaines décisions quant au nombre de nouveaux demandeurs acceptés au titre de cette catégorie et il faudra adopter une stratégie plus durable pour le programme.

Les difficultés susmentionnées laissent entrevoir la complexité de la planification des niveaux. Le plan des niveaux devrait-il essentiellement représenter le nombre de personnes qui veulent immigrer au Canada? Doit-on continuer à admettre plus de personnes au titre d'une catégorie particulière tout simplement parce que le nombre de demandes présentées a augmenté? Le plan des niveaux devrait-il de manière évidente illustrer les besoins et les priorités stratégiques du Canada?

Comment gérer le système de manière à offrir des normes de service et des délais de traitement raisonnables?

Il existe manifestement des tensions dans le système. À l'heure actuelle, environ 165 000 personnes ont des demandes en cours de traitement au titre de la catégorie des parents et des grands-parents. En décembre 2010, plus de 500 000 personnes (demandeurs principaux et personnes à charge) avaient des demandes en cours de traitement au titre de la catégorie des travailleurs qualifiés (fédéral). En tout, plus d'un million de personnes attendent actuellement une décision au sujet de leur demande, toutes catégories d'immigration confondues, et ce nombre continue d'augmenter chaque jour.



De plus, à l'heure actuelle, le gouvernement est tenu sur le plan juridique de traiter toutes les demandes qui se trouvent dans l'arriéré. La gestion de l'arriéré monopolise beaucoup de ressources et il est difficile de mettre en œuvre des normes de service raisonnables lorsque les temps d'attente déjà longs ne cessent de s'allonger pour beaucoup de catégories d'immigration.

Étant donné le déséquilibre qui existe entre le nombre de demandes reçues et le nombre de personnes que nous pouvons admettre, CIC a commencé à prendre des mesures visant à limiter le nombre de demandes présentées. Le projet de loi adopté en 2008 (« instructions ministérielles »), qui a supprimé l'obligation de traiter toutes les demandes et a permis au ministre de mieux gérer le nombre de **nouvelles** demandes présentées ainsi que d'arrêter la croissance de l'arriéré, en est un bon exemple. Les instructions ministérielles permettent au ministre de limiter le nombre de nouvelles demandes afin de le faire correspondre à la capacité de CIC de traiter les demandes dans un délai raisonnable. Les demandes qui ne remplissent pas les critères établis dans les « instructions » n'ont pas à être traitées et les frais payés sont remboursés aux demandeurs. Il importe de noter que la loi précise que les instructions ne peuvent pas viser les demandes de réfugiés à l'étranger ou au Canada, ni les demandes pour motifs d'ordre humanitaire présentées depuis le Canada.

Jusqu'à maintenant, le nouveau pouvoir a été utilisé uniquement dans le cadre de la catégorie de l'immigration économique. Les [deux premières séries d'instructions ministérielles](#) ont porté essentiellement sur le programme des travailleurs qualifiés (fédéral). Dans le cadre de la première série, seuls les demandeurs en possession d'une offre d'emploi réservé ou travaillant dans un certain nombre de professions recherchées étaient admissibles. La seconde série a précisé la liste des professions et a limité le nombre de demandes acceptées. Ensemble, les deux séries d'instructions ont permis au Ministère de traiter des demandes qui se trouvaient dans l'arriéré, de faire diminuer ce dernier de 50 % par rapport à son sommet de 641 000 demandes et de raccourcir les délais de traitement pour les nouveaux demandeurs. Ces expériences nous ont permis de dégager une leçon fondamentale : il faut gérer efficacement le nombre de nouvelles demandes présentées pour réduire les arriérés et raccourcir les temps d'attente.

Les modifications récentes apportées aux critères du programme d'immigration des investisseurs nous donnent un autre exemple de l'application des instructions ministérielles. Lorsque les critères du programme ont été modifiés afin de doubler à la fois l'avoir personnel net des investisseurs et le montant de l'investissement obligatoire au Canada, comme il est expliqué plus haut, les [instructions ministérielles](#) ont permis à CIC de ne plus accepter de nouvelles demandes jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions réglementaires. De cette manière, le Ministère a évité de recevoir un flot brusque de demandes présentées en vertu des anciens critères, que le Ministère aurait dû, comme par le passé, traiter aux termes des anciens critères en place à la date de présentation de la demande.

Plus récemment encore, le 24 juin 2011, [une troisième série d'instructions ministérielles a été annoncée](#). Les nouvelles mesures limitent à 10 000 par année le nombre total de nouvelles demandes admises aux fins de traitements au titre de la



catégorie des travailleurs qualifiés (fédéral) et à 500 le nombre de nouvelles demandes pour chaque profession admissible; elles fixent un plafond annuel de 700 nouvelles demandes pour le programme d'immigration des investisseurs; et elles instaurent un moratoire temporaire sur les demandes présentées au titre du programme fédéral des entrepreneurs. Il importe de noter que les plafonds imposés sur les nouvelles demandes présentées n'auront aucune incidence sur les admissions, car, dans l'immédiat, les niveaux seront atteints à l'aide des nouvelles demandes et des demandes qui se trouvent dans l'arriéré. Même si des progrès ont été réalisés dans certains domaines, il reste encore beaucoup de travail à faire pour régler le problème des arriérés et raccourcir les temps d'attente. Nous devons nous demander si les instructions peuvent servir à gérer le nombre de nouvelles demandes présentées au titre d'autres catégories – surtout celles qui ont un arriéré important et qui ne cesse de croître, comme la catégorie des parents et des grands-parents – et comment les utiliser à cette fin.

Même si le volume considérable de demandes présentées constitue une difficulté majeure pour la gestion du système d'immigration, elle est loin d'être la seule. La fraude, par exemple, pose de plus en plus de problèmes et contribue à l'allongement des délais de traitement. La fraude en matière d'immigration peut prendre plusieurs formes. Les candidats à l'immigration dans toutes les catégories d'immigration peuvent potentiellement tenter de frauder notre système, et certains ont recours aux services de consultants ou de tiers malhonnêtes, comme des recruteurs de travailleurs ou des fabricants de faux documents. Même si certains se livrent à des activités frauduleuses au Canada, la plupart de ces activités ont lieu à l'étranger. Citons par exemple l'utilisation de faux documents, les mariages simulés ou les fausses déclarations à un agent ou sur un formulaire de demande. L'augmentation de la fréquence des fraudes dans toutes les catégories d'immigration signifie qu'il faut beaucoup plus de temps pour vérifier les documents, faire passer des entrevues aux demandeurs et mener des enquêtes. CIC s'efforce de trouver un juste milieu entre la facilitation des déplacements des personnes et la protection de l'intégrité du programme d'immigration.

La reconnaissance des titres de compétences étrangers est l'exemple d'un autre enjeu compliqué auquel est confronté le Ministère. Le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers (BORTCE) a été créé en mai 2007 à CIC pour offrir, tant au Canada qu'à l'étranger, des services d'information, d'orientation et d'aiguillage aux travailleurs formés à l'étranger afin de les aider à réussir dans le marché du travail canadien et à mettre plus rapidement à profit leurs compétences au Canada. Le BORTCE travaille conjointement avec deux autres ministères fédéraux (Ressources humaines et Développement des compétences Canada ainsi que Santé Canada) et ils collaborent avec les provinces et territoires, les organismes de réglementation, les associations professionnelles et les employeurs afin d'améliorer la reconnaissance des titres de compétences étrangers au Canada.

Comme chaque province et territoire est responsable du processus d'évaluation et de reconnaissance des titres de compétences des immigrants formés à l'étranger, ce processus n'est forcément pas uniforme. Certains progrès ont été réalisés grâce au Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger, une initiative conjointe des gouvernements



fédéral, provinciaux et territoriaux qui vise à ce que les qualifications acquises à l'étranger soient reconnues de façon équitable, uniforme, transparente et opportune.

Le gouvernement du Canada s'est engagé, dans son budget de 2011, à fournir de l'aide financière aux travailleurs formés à l'étranger qui cherchent à faire reconnaître leurs titres de compétences au Canada. Ressources humaines et Développement des compétences Canada ainsi que CIC mettront à l'essai des microprêts destinés à couvrir les frais qu'encourent les travailleurs formés à l'étranger pour mettre à niveau leurs compétences.

D'autres questions en vue des consultations

Il est évident qu'il faut prendre des mesures pour mieux gérer le programme, plus particulièrement la réception des demandes, et que les instructions ministérielles sont un outil efficace pour ce faire. Au Canada, l'appui relatif à l'immigration fait l'objet d'un consensus enviable, cependant, il y a des visions concurrentes et des objectifs divergents concernant l'avenir du programme. Le plan annuel des niveaux est l'outil stratégique clé pour atteindre l'équilibre entre ces visions et ces objectifs concurrents.

Idéalement, un système d'immigration du XXI^e siècle devrait être assez souple pour permettre de modifier facilement les priorités de toutes les catégories. De plus, dans le cadre d'un tel système, les demandeurs devraient se voir offrir des services respectant des normes.

Dans le cadre de ce contexte, nous aimerions connaître votre opinion sur les questions qui suivent.

Niveaux

- Au cours des cinq prochaines années, les niveaux d'immigration devraient-ils être maintenus, augmentés ou diminués par rapport à la moyenne de 250 000 des dix dernières années? Pourquoi? Quelles preuves appuieraient ces niveaux d'immigration?
- Quelle est notre capacité d'absorber les niveaux actuels d'immigration et d'aider les nouveaux arrivants à s'intégrer et à réussir? Qu'arriverait-il si les niveaux augmentaient?
- Quel niveau d'immigration les Canadiens sont-ils prêts à accepter et à appuyer?

Répartition

- De quelle façon devrions-nous atteindre un équilibre entre les objectifs sociaux et économiques du programme?
- Dans quelle mesure est-il important que le gouvernement du Canada maintienne un rôle de premier plan concernant la gestion de l'immigration dans l'ensemble du pays? Dans un contexte où la capacité est limitée et les ressources sont rares, de quelle façon les gouvernements fédéral et



provinciaux/territoriaux devraient-ils équilibrer leurs responsabilités conjointes ainsi que leurs priorités et leurs besoins individuels?

- Quelle est la meilleure façon d'équilibrer les intérêts régionaux et nationaux? Les programmes appropriés sont-ils en place pour répondre aux objectifs économiques en matière de travailleurs spécialisés ou peu spécialisés ou les objectifs à court ou à moyen terme?
- Quelle devrait être l'importance des facteurs comme les compétences linguistiques des immigrants, leur âge et les études qu'ils ont effectuées dans le cadre de la sélection des demandeurs de la catégorie économique?
- Quel est le juste équilibre entre les rôles des gouvernements national, provinciaux et territoriaux, des employeurs et des intervenants dans la sélection des immigrants?
- À mesure qu'augmente la demande pour des travailleurs peu spécialisés, de quelle façon devrait-on répondre à ce besoin et envisager d'autres moyens par lesquels ces travailleurs temporaires pourraient obtenir la résidence permanente?

Systeme

- Les instructions ministérielles devraient-elles être utilisées pour limiter le nombre de personnes accueillies dans d'autres catégories, comme les parents et les grands-parents? Quels critères devraient être utilisés?
- Si on constate que les arriérés sont constitués des demandes de personnes qui ont payé des frais et qui attendent une réponse depuis bien des années, la réduction de l'arriéré ou des cas à traiter et l'amélioration des normes de services devraient-elles être la priorité (p. ex. travailleurs qualifiés du volet fédéral, parents et grands-parents)?
- Ou devrait-il y avoir un équilibre entre la réduction des cas à traiter et l'acceptation de nouvelles demandes?

Annexe – Aperçu des instructions ministérielles

Chaque année, le Canada reçoit beaucoup plus de demandes d'immigration qu'il ne peut en accepter. Dans le cadre d'efforts soutenus pour mieux harmoniser la réception de demandes avec les priorités en matière d'immigration, depuis trois ans, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a pris des mesures pour mieux gérer le nombre de nouvelles demandes qu'il examinera dans certains volets de la catégorie de l'immigration économique fédérale. Jusqu'à présent, trois séries d'instructions ministérielles ont été publiées. Ces instructions sont l'outil le plus efficace pour gérer les pressions en matière de traitement.

En novembre 2008, la première série d'instructions ministérielles a été publiée, et elle avait deux objectifs précis :

- faire en sorte que le programme des travailleurs qualifiés (fédéral) réponde mieux aux pressions nationales sur le marché du travail;
- réduire l'arriéré des demandes de TQF, qui s'élevait à 641 000 personnes, de 50 % d'ici 2013, et réduire le délai d'attente de façon à ce qu'il passe de 6 ans à 6-12 mois.



Les instructions établissaient les critères d'admissibilité pour le traitement de nouvelles demandes de TQF afin d'harmoniser la réception de nouvelles demandes avec la capacité de les traiter. En vigueur jusqu'en juin 2010, la première série d'instructions ministérielles limitait le traitement aux nouvelles demandes de TQF qui satisfaisaient à certains besoins particuliers du marché du travail, p. ex. le demandeur devait avoir de l'expérience dans au moins une des 38 professions identifiées comme étant demandées, il devait avoir une offre d'emploi réservé confirmée d'un employeur canadien ou il devait être un travailleur étranger temporaire ou un étudiant étranger ayant de l'expérience dans un domaine spécialisé.

Une deuxième série d'instructions ministérielles a remplacé la première en juin 2010. Ces nouvelles instructions visaient à maintenir les progrès réalisés dans le cadre de la réduction de l'arriéré des demandes de TQF, qui avait été réduit de presque 50 %, et à suivre le rythme d'un marché du travail en évolution à mesure que le Canada sortait d'une récession. La principale mesure de cette nouvelle série d'instructions était l'adoption d'un plafond visant le nombre total de demandes de TQF qui pouvaient être traitées (20 000 par année) et en limitant à 1 000 les demandes par professions figurant sur la liste révisée des professions (qui en compte 29). Le plafond ne s'appliquait pas aux demandes accompagnées d'une offre d'emploi réservé. Il a été décidé qu'un plafond, qui a été présenté pour répondre à l'augmentation subite non prévue du nombre de demandes reçues aux termes de la première série d'instructions, était le seul moyen de garantir que la quantité de demandes reçues soit en harmonie avec la capacité de CIC à les traiter. Un plafond permettrait de veiller à ce que, au sein des niveaux de TQF, CIC puisse traiter non seulement les nouvelles demandes des travailleurs dont l'économie avait besoin, mais également celles déjà à traiter. En plus de l'établissement du plafond et de la nouvelle liste de professions, ces instructions ont fait en sorte que tous les nouveaux demandeurs principaux de TQF, ainsi que tous ceux de la catégorie de l'expérience canadienne, doivent soumettre les résultats d'un examen de compétences linguistiques en anglais ou en français. Elles ont aussi mis en œuvre un moratoire temporaire sur la réception de demandes de la catégorie des investisseurs pendant que des modifications réglementaires étaient apportées au programme. Le moratoire a été levé en décembre 2010.

Plus récemment, le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme a publié une troisième série d'instructions, qui est entrée en vigueur le 1er juillet. Ces instructions sont toujours axées sur le programme des TQF et visent à réduire le plafond global des demandes de TQF à traiter, de façon à ce qu'il passe de 20 000 à 10 000 demandes par année, ainsi qu'à réduire aussi de moitié le sous-plafond concernant les professions pour qu'il passe de 1 000 à 500. Les demandeurs ayant une offre d'emploi réservé confirmée de la part d'un employeur canadien sont toujours exemptés. La liste des 29 professions demeure inchangée. De plus, un plafond de 700 nouvelles demandes par année a été présenté dans le cadre du programme des investisseurs en vue de prendre des mesures à l'égard de l'important arriéré de demandes dans ce programme. Finalement, un moratoire temporaire sur les nouvelles demandes visant le programme des entrepreneurs a été présenté pendant que ce programme fait l'objet d'un examen.



Annexe A : Plan des niveaux d'immigration de 2011

Catégorie d'immigrants	Fourchettes cibles du plan de 2011	
	Minimum	Maximum
IMMIGRATION ÉCONOMIQUE		
Immigration économique (fédéral)*	74 000	80 400
Demandeurs principaux †	33 200	36 600
Époux et personnes à charge †	40 800	43 800
Immigration économique (provinces)*	76 600	80 900
Demandeurs principaux †	31 900	33 800
Époux et personnes à charge †	44 700	47 100
Candidats des provinces	42 000	45 000
Demandeurs principaux †	17 500	18 800
Époux et personnes à charge †	24 500	26 200
Travailleurs qualifiés et gens d'affaires (Québec)	34 600	35 900
Demandeurs principaux †	14 400	15 000
Époux et personnes à charge †	20 200	20 900
Total partiel – Immigration économique – Demandeurs principaux	65 100	70 400
Total partiel – Immigration économique – Époux et personnes à charge	85 500	90 900
Total – Immigration économique	150 600	161 300
REGROUPEMENT FAMILIAL		
Époux, conjoints de fait et enfants	45 500	48 000
Parents et grands-parents	13 000	17 500
Total – Regroupement familial	58 500	65 500
PERSONNES PROTÉGÉES		
Réfugiés parrainés par le gouvernement	7 400	8 000
Réfugiés parrainés par le secteur privé	3 800	6 000
Personnes protégées au Canada	8 200	10 500
Personnes à charge à l'étranger des personnes protégées au Canada	3 800	4 500
Total – Personnes protégées	23 200	29 000
AUTRES		
Motifs d'ordre humanitaire et d'intérêt public	7 600	9 000
Titulaires de permis	100	200
Total - Autres	7 700	9 200
TOTAL	240 000	265 000

* Les prévisions d'admissions dans la catégorie de l'immigration économique sont présentées selon le gouvernement responsable de la sélection ou de la désignation parce que la participation directe des provinces et des territoires à l'immigration économique s'est accrue. Conformément à l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, le gouvernement du Québec a la responsabilité de sélectionner les immigrants qui lui sont destinés, et les autres gouvernements qui participent au Programme des candidats des provinces ont la responsabilité de désigner les étrangers à qui sera accordé le statut de résident permanent.

† Le nombre de demandeurs principaux et d'époux et de personnes à charge est fondé sur les moyennes historiques et est présenté à des fins d'illustration uniquement.



Source : Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2010.
<http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/rapport-annuel2010/index.asp>



Annexe B : Admissions de résidents permanents par catégorie, 2006-2010*

Catégorie	2006	2007	2008	2009	2010*
Conjoints et partenaires	45 305	44 912	44 209	43 901	40 755
Fils et filles	3 191	3 338	3 254	3 025	2 953
Parents et grands-parents	20 005	15 813	16 599	17 178	15 322
Autres	2 016	2 179	1 519	1 100	1 177
Regroupement familial	70 517	66 242	65 581	65 204	60 207
Entrepreneurs – demandeurs principaux	820	580	446	371	291
Entrepreneurs - conjoints et personnes à charge	2 273	1 577	1 255	945	795
Travailleurs autonomes - demandeurs principaux	320	204	164	180	174
Travailleurs autonomes - conjoints et personnes à charge	632	375	341	358	326
Investisseurs - demandeurs principaux	2 201	2 025	2 832	2 872	3 223
Investisseurs - conjoints et personnes à charge	5 830	5 420	7 370	7 434	8 492
Travailleurs qualifiés - demandeurs principaux	44 161	41 251	43 361	40 733	48 815
Travailleurs qualifiés - conjoints et personnes à charge	61 783	56 601	60 373	55 220	70 524
Catégorie de l'expérience canadienne – demandeurs principaux	0	0	0	1 775	2 532
Catégorie de l'expérience canadienne – conjoints et personnes à charge	0	0	0	770	1,384
Candidats des provinces/territoires - demandeurs principaux	4 672	6 329	8 343	11,801	13 856
Candidats des provinces/territoires - conjoints et personnes à charge	8 664	10 765	14 075	18 578	22 563
Aides familiaux résidents - demandeurs principaux	3 547	3 433	6 157	6 273	7 661
Aides familiaux résidents - conjoints et personnes à charge	3 348	2 685	4 354	6 181	6 245
Immigrants économiques	138 251	131 245	149 071	153 491	186 881
Réfugiés parrainés par le gouvernement	7 326	7 572	7 295	7 425	7 265
Réfugiés parrainés par le secteur privé	3 337	3 588	3 512	5 036	4 833
Réfugiés admis au Canada	15 884	11 696	6 994	7 204	9 038
Personnes à charge des réfugiés	5 952	5 098	4 057	3 183	3 557
Réfugiés	32 499	27 954	21 858	22 848	24 693
IMRED et DNRSRC**	23	15	2	6	0
Titulaires d'un permis de séjour temporaire	136	107	113	106	109
Cas d'ordre humanitaire	4 312	4 346	3 452	3 142	2 903
Cas comportant des considérations humanitaires - hors du regroupement familial/intérêt public	5 902	6 844	7 168	7 374	5 836
Autres immigrants	10 373	11 312	10 735	10 628	8 848
Catégorie non déclarée - Total	2	1	2	1	7

Total

251 642 236 754 247 247 252 172 280 636

* Les données de 2010 sont des estimations préliminaires et sont sujettes à des modifications. En ce qui concerne les données de 2006-2009, elles ont été actualisées et peuvent différer des données publiées dans le document *Faits et Chiffres 2009*.

** Immigrants visés par une mesure de renvoi à exécution différée et demandeurs non reconnus du statut de réfugié au Canada.

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, MDR, données préliminaires de 2010.



Inventaire des demandes en date du 31 décembre 2010

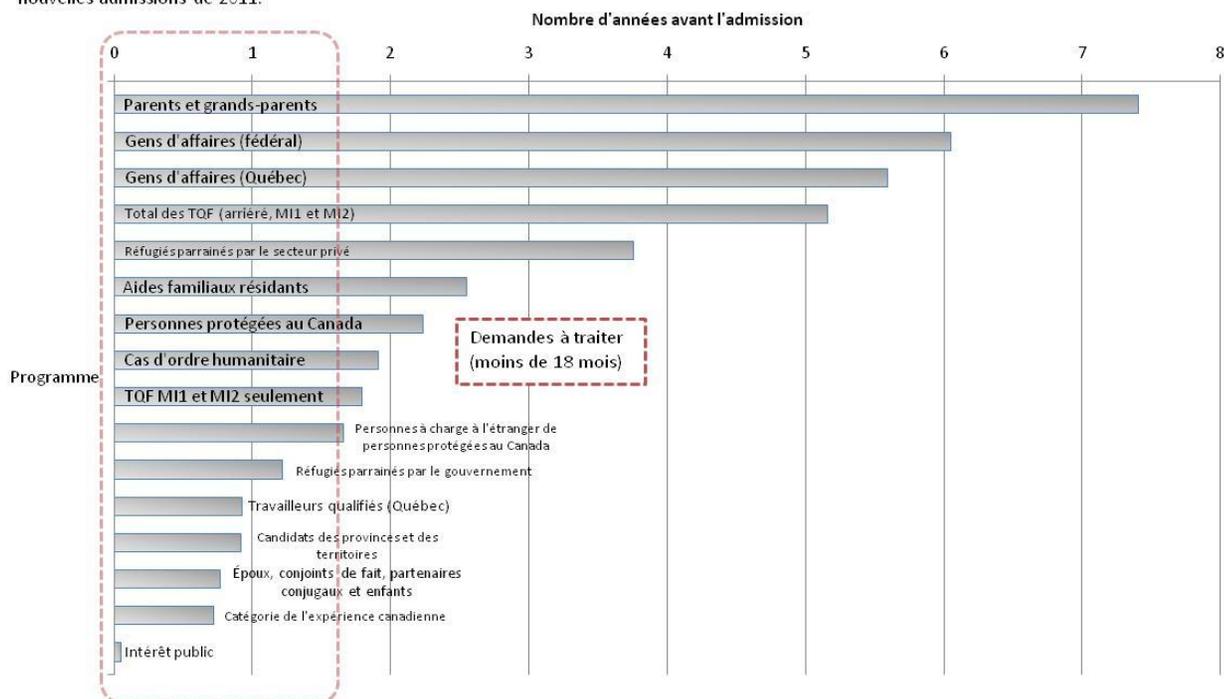
Secteur d'activités	ANNÉE CIVILE					CUMUL ANNUEL		
	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (30 sept.)	2010 (31 déc.)	% de chang.
Travailleurs qualifiés	513 528	536 526	615 241	655 576	562 575	514 713	539 936	5%
Trav. qualifiés (fédéral) (pre-C50)	486 548	509 585	586 109	512 996	400 005	339 670	334 881	-1%
Trav. qualifiés (fédéral) (C50)	s.o.	s.o.	s.o.	111 520	128 769	144 883	173 050	19%
Trav. qualifiés (Québec)	26 980	26 941	29 132	31 060	33 801	30 160	32 005	6%
Gens d'affaires immigrants	46 412	41 802	44 858	51 137	76 767	107 260	107 285	0%
Gens d'affaires immigrants (fédéral)	37 370	35 869	37 665	43 984	69 120	97 310	96 519	-1%
Gens d'affaires immigrants (Québec)	9 042	5 933	7 193	7 153	7 647	9 950	10 766	8%
Candidats des provinces/territoires	11 248	13 984	18 380	26 516	30 905	39 194	39 787	2%
Aides familiaux résidents	10 575	11 379	16 012	20 742	27 600	28 484	28 771	1%
Cat. de l'expérience canadienne	s.o.	s.o.	s.o.	926	4 290	4 256	4 691	10%
Immigration économique	581 763	603 691	694 491	754 897	702 137	693 907	720 470	4%
Époux conjoints, partenaires, enfants, autres	51 513	55 598	54 485	58 378	55 553	51 433	53 716	4%
Parents et grands-parents	107 994	108 261	103 402	110 689	110 741	147 769	150 964	2%
Regroupement familial	159 507	163 859	157 887	169 067	166 294	199 202	204 680	3%
Réfugiés parrainés par le gouvernement	9 052	9 099	12 397	11 999	12 723	12 864	10 685	-17%
Réfugiés parrainés par le secteur privé	14 855	14 928	14 882	17 661	19 568	22 646	25 026	11%
Personnes protégées au Canada	15 910	17 993	10 289	8 911	9 407	8 205	8 090	-1%
Personnes à charge à l'étranger	8 032	6 649	6 684	5 764	6 778	6 773	6 793	0%
Cons. hum. et intérêt public	39 178	31 305	31 595	28 346	26 158	21 468	20 688	-4%
Titulaires de permis	272	198	148	284	212	154	127	-18%
Catégorie humanitaire	87 299	80 172	75 995	72 965	74 846	72 110	71 409	-1%
Autre*	996	825	857	1 370	2 044	1 851	6 453	249%
Total	829 565	848 547	929 230	998 299	945 321	967 070	1 003 012	4%

Sources de données : dw sw eb; Development/CAIPS/Imm_caips_e_c50 téléchargées le 4 janvier 2011; rapports des CTD et CDP

*Autre inclut : IMRED, DNRSRC, données manquantes ou erronées

Années d'admission projetées pour les demandes actuelles déjà présentées

En admettant qu'il n'y ait eu aucune nouvelle admission depuis mars 2011 et qu'il n'y ait eu aucun changement de politiques, les demandes présentées au titre de certains programmes sont déjà suffisamment nombreuses pour atteindre pendant sept ans les niveaux d'immigration de nouvelles admissions de 2011.



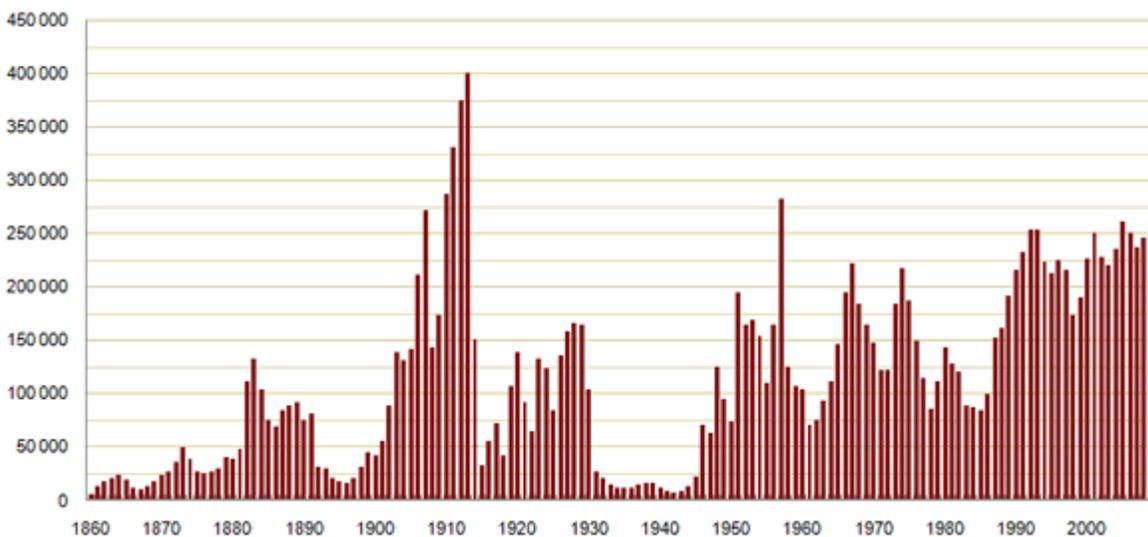
Canada – Résidents permanents en pourcentage de la population canadienne, 1860-2009

Années	1860	1861	1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869
Nombre	6 276	13 589	18 294	21 000	24 779	18 958	11 427	10 666	12 765	18 630
% de la population	0,2	0,4	0,6	0,6	0,7	0,6	0,3	0,3	0,4	0,5
Années	1870	1871	1872	1873	1874	1875	1876	1877	1878	1879
Nombre	24 706	27 773	36 578	50 050	39 373	27 382	25 633	27 082	29 807	40 492
% de la population	0,7	0,8	1,0	1,3	1,0	0,7	0,6	0,7	0,7	1,0
Années	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886	1887	1888	1889
Nombre	38 505	47 991	112 458	133 624	103 824	76 169	69 152	84 526	88 766	91 600
% de la population	0,9	1,1	2,6	3,0	2,3	1,7	1,5	1,8	1,9	1,9
Années	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899
Nombre	75 067	82 165	30 996	29 633	20 829	18 790	16 835	21 716	31 900	44 543
% de la population	1,6	1,7	0,6	0,6	0,4	0,4	0,3	0,4	0,6	0,9
Années	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909
Nombre	41 681	55 747	89 102	138 660	131 252	141 465	211 653	272 409	143 326	173 694
% de la population	0,8	1,0	1,6	2,5	2,3	2,4	3,5	4,2	2,2	2,6
Années	1910	1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Nombre	286 839	331 288	375 756	400 870	150 484	33 665	55 914	72 910	41 845	107 698
% de la population	4,1	4,6	5,1	5,3	1,9	0,4	0,7	0,9	0,5	1,3
Années	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929
Nombre	138 824	91 728	64 224	133 729	124 164	84 907	135 982	158 886	166 783	164 993
% de la population	1,6	1,0	0,7	1,5	1,4	0,9	1,4	1,6	1,7	1,6
Années	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939
Nombre	104 806	27 530	20 591	14 382	12 476	11 277	11 643	15 101	17 244	16 994
% de la population	1,0	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Années	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949
Nombre	11 324	9 329	7 576	8 504	12 801	22 722	71 719	64 127	125 414	95 217
% de la population	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,6	0,5	1,0	0,7
Années	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Nombre	73 912	194 391	164 498	168 868	154 227	109 946	164 857	282 164	124 851	106 928
% de la population	0,5	1,4	1,1	1,1	1,0	0,7	1,0	1,7	0,7	0,6
Années	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Nombre	104 111	71 698	74 856	93 151	112 606	146 758	194 743	222 876	183 974	164 531
% de la population	0,6	0,4	0,4	0,5	0,6	0,7	1,0	1,1	0,9	0,8
Années	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979



Nombre	147 713	121 900	122 006	184 200	218 465	187 881	149 429	114 914	86 313	112 093
% de la population	0,7	0,6	0,6	0,8	1,0	0,8	0,6	0,5	0,4	0,5
Années	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Nombre	143 140	128 642	121 179	89 192	88 276	84 345	99 355	152 083	161 583	191 553
% de la population	0,6	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	0,4	0,6	0,6	0,7
Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Nombre	216 454	232 815	254 809	256 678	224 394	212 869	226 073	216 038	174 198	189 952
% de la population	0,8	0,8	0,9	0,9	0,8	0,7	0,8	0,7	0,6	0,6
Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre	227 455	250 640	229 049	221 348	235 825	262 241	251 642	236 754	247 247	252 179
% de la population	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7

Canada – Résidents permanents, 1860-2009



Annexe G: Consultation sur les niveaux d'immigration et la répartition des immigrants dans les catégories - Questionnaire

Au sujet de la présente consultation

En juillet dernier, le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, Jason Kenney, en collaboration avec ses secrétaires parlementaires Rick Dykstra et Chungsen Leung, a lancé une série de consultations pancanadiennes sur des questions d'immigration.

Dans le cadre de ce processus, la présente consultation en ligne vise à obtenir votre opinion sur le programme d'immigration du Canada. Nous vous demandons votre avis sur :

- a) le niveau adéquat d'immigration (en nombre);
- b) la répartition adéquate des immigrants entre les trois catégories d'immigration au Canada (à savoir la catégorie de l'immigration économique, la catégorie du regroupement familial et celle des personnes protégées).

Les niveaux d'immigration devraient-ils être plus élevés? Laquelle de ces catégories devrait être prioritaire? Si nous augmentons les niveaux dans l'une de ces catégories, où devrions-nous couper?

Un rapport sur les consultations résumant entre autres les résultats du questionnaire en ligne sera publié sur le site Web de CIC à l'automne 2011 ou à l'hiver 2012.

Avant de commencer

Il faut compter de 20 à 30 minutes pour remplir le présent questionnaire. Vous êtes libre de participer ou non. Nous vous sommes reconnaissants du temps que vous y accorderez et de votre contribution, le cas échéant. Avant de remplir le questionnaire, nous vous demandons de lire le [document d'information](#). Il vous donnera un aperçu de certaines réalités et de certains enjeux avec lesquels nous devons composer alors que nous nous efforçons de répondre le mieux possible aux questions difficiles que suppose la gestion du système d'immigration du Canada.

Répondez-vous en tant que particulier ou en tant que représentant d'une organisation?

- Particulier
- Représentant d'une organisation
- Représentant d'un gouvernement provincial ou territorial

Particulier-----



Habitez-vous au Canada?

- Oui
- Non

Particulier qui habite au Canada-----

Quel est votre statut au Canada?

- Citoyen canadien
- Résident permanent
- Résident temporaire
- Autre, veuillez préciser : _____

Dans quelle province ou quel territoire habitez-vous?

- Yukon
- Territoires du Nord-Ouest
- Nunavut
- Colombie-Britannique
- Alberta
- Saskatchewan
- Manitoba
- Ontario
- Québec
- Terre-Neuve-et-Labrador
- Île-du-Prince-Édouard
- Nouvelle-Écosse
- Nouveau-Brunswick

Particulier qui n'habite pas au Canada-----

Veuillez indiquer dans quel pays vous habitez :

- _____
- Je préfère ne pas répondre



Habitez-vous en milieu rural/dans une petite ville, ou dans une région métropolitaine/communauté urbaine?

On entend par milieu rural ou petite ville une région où la population est inférieure à 50 000 personnes. Une région métropolitaine ou communauté urbaine possède une population de plus de 50 000 personnes.

- Milieu rural/petite ville
- Région métropolitaine/communauté urbaine

Laquelle des situations suivantes vous décrit le mieux?

- Salarié
- Travailleur autonome
- Sans emploi
- Étudiant
- Retraité
- Je préfère ne pas répondre
- Autre, veuillez préciser : _____

À quel groupe d'âge appartenez-vous?

- 18 à 24 ans
- 25 à 34 ans
- 35 à 44 ans
- 45 à 54 ans
- 55 à 64 ans
- 65 ans ou plus
- Je préfère ne pas répondre

Êtes-vous un homme ou une femme?

- Homme
- Femme
- Je préfère ne pas répondre

Représentant d'une organisation-----



Veillez indiquer votre nom, l'organisation à laquelle vous appartenez et vos coordonnées dans les espaces prévus ci-dessous :

Nom (facultatif) :

Organisation :

N° de téléphone :

Adresse de courriel :

Consentez-vous à ce que CIC publie le nom de votre organisation dans la liste des participants?

- Oui
- Non

Laquelle des réponses suivantes décrit le mieux votre organisation?

- Association d'employeurs/d'employés
- Association de gens d'affaires/sectorielle
- Association professionnelle
- Association de travailleurs/syndicat
- Fournisseur de services d'établissement/d'intégration
- Institution universitaire/de politique publique
- Signataire d'une entente dans le cadre du Programme de parrainage privé de réfugiés
- Avocat/consultant en immigration
- Établissement d'enseignement/association du milieu de l'éducation
- Association/administration municipale
- Organisme communautaire
- Autre, veuillez préciser : _____

Votre organisation est-elle située au Canada?

- Oui
- Non

Représentant d'une organisation située au Canada-----



Veillez indiquer tous les territoires et/ou provinces dans lesquels vous exercez vos activités. Cochez toutes les réponses pertinentes.

- Terre-Neuve-et-Labrador
- Nouvelle-Écosse
- Île-du-Prince-Édouard
- Nouveau-Brunswick
- Québec
- Ontario
- Manitoba
- Saskatchewan
- Alberta
- Colombie-Britannique
- Nunavut
- Territoires du Nord-Ouest
- Yukon
- Toutes ces réponses

Représentant d'une organisation qui n'est pas située au Canada-----

Veillez indiquer dans quel(s) pays votre organisation exerce ses activités.

- _____
- Je préfère ne pas répondre

Représentant d'un gouvernement provincial ou territorial -----

Veillez indiquer votre nom, la province ou le territoire que vous représentez et vos coordonnées dans les espaces prévus ci-dessous :

Nom (facultatif) :

Province/territoire :

N° de téléphone :

Adresse de courriel :



Consentez-vous à ce que CIC publie le nom de votre province ou territoire dans la liste des participants?

- Oui
- Non

Veillez indiquer tous les territoires et/ou provinces dans lesquels vous exercez vos activités. Cochez toutes les réponses pertinentes.

- Terre-Neuve-et-Labrador
- Nouvelle-Écosse
- Île-du-Prince-Édouard
- Nouveau-Brunswick
- Québec
- Ontario
- Manitoba
- Saskatchewan
- Alberta
- Colombie-Britannique
- Nunavut
- Territoires du Nord-Ouest
- Yukon
- Toutes ces réponses

A. Niveaux

Quel est le niveau d'immigration approprié pour le Canada?

Le Canada est depuis longtemps une destination de choix pour les immigrants. Le succès du Canada et le soutien public à l'égard de l'immigration reposent en grande partie sur les réussites des immigrants et leur contribution à notre économie et à notre société. Au cours des 25 dernières années, le Canada a admis en moyenne de 225 000 à 250 000 immigrants par année. En 2010, il a admis près de 281 000 résidents permanents, un sommet depuis 1957. Notre pays possède l'un des plus hauts taux d'immigration permanente par habitant au monde (environ 0,8 % ces dernières années) et a accueilli 3,5 millions d'immigrants depuis 15 ans. Il importe de souligner que les augmentations des niveaux ont des répercussions sur nos



collectivités et sur les coûts liés à l'intégration et à la réussite des nouveaux arrivants. Notre capacité d'accueillir les immigrants ne peut être dissociée de la planification des niveaux. Pour plus de détails, consultez la section « [Quel est le niveau adéquat d'immigration pour le Canada?](#) » du document d'information.

Dans quelle mesure connaissez-vous le système d'immigration du Canada?

- (1) Pas du tout
- (2)
- (3)
- (4) Quelque peu
- (5)
- (6)
- (7) Très bien

Selon vous, au cours des cinq prochaines années, devrions-nous maintenir, augmenter ou diminuer les niveaux d'immigration du Canada, par rapport à la moyenne de 250 000 de la dernière décennie?

- Maintenir
- Augmenter
- Diminuer
- Je ne sais pas

Dans la mesure où vous êtes favorable à une augmentation ou à une diminution des niveaux, quel serait le niveau adéquat d'immigration pour le Canada?

- 50 000 ou moins par année
- De 50 000 à 100 000 par année
- De 100 000 à 150 000 par année
- De 150 000 à 200 000 par année
- De 200 000 à 250 000 par année
- De 250 000 à 300 000 par année
- De 300 000 à 350 000 par année
- De 350 000 à 400 000 par année
- 400 000 ou plus par année



- Autre, veuillez préciser : _____
- Je ne sais pas

Veuillez expliquer :

L'immigration peut servir à atteindre toute une gamme d'objectifs. Veuillez classer les objectifs suivants pour la planification des niveaux d'immigration par ordre d'importance selon une échelle numérique, où 1 est l'objectif le plus important, 2 le deuxième objectif en importance, 6 l'objectif le moins important, etc. Veuillez inscrire un 0 à côté des objectifs qui, selon vous, ne s'appliquent pas à la situation.

- Favoriser la croissance économique à long terme
- Combler les besoins actuels du marché du travail
- Encourager l'immigration dans toutes les régions du pays
- Aider à la réunification des familles
- Protéger les réfugiés
- Veiller au maintien/à la croissance de la population

Veuillez expliquer :

Voici une liste de six facteurs qui influent sur la planification des niveaux d'immigration :

Facteur	Description
Enjeux économiques pour les immigrants	<ul style="list-style-type: none"> • Revenu des immigrants • Taux de pauvreté chez les immigrants • Distribution des revenus au sein des populations canadienne et immigrante et entre elles • Chômage, sous-emploi et sous-utilisation des compétences des immigrants



Incidence sur le Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression d'emplois au sein de la population canadienne • Appui du public envers l'immigration • Appui du public envers le programme pour les réfugiés
Besoins fondamentaux des immigrants	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux mesures d'aide à l'établissement et à l'intégration en général • Accès aux cours de langue • Accès au logement • Santé des immigrants
Questions liées à l'intégration	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration socioéconomique chez les immigrants de deuxième et de troisième générations (l'après-immigration) • Concentration des immigrants dans les milieux urbains • Conflits entre les groupes d'immigrants et les groupes ethniques • Multiculturalisme et diversité
Durabilité de l'immigration	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts du programme d'immigration et des programmes connexes à l'échelle locale et nationale • Préoccupations en matière de sécurité • Durabilité environnementale
Questions relatives aux ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité opérationnelle du système d'immigration du Canada

Veillez classer les facteurs suivants pour la planification des niveaux d'immigration par ordre d'importance selon une échelle numérique, où 1 est le facteur le plus important, 2 le deuxième facteur en importance, 6 le facteur le moins important, etc. Veillez inscrire un 0 à côté des facteurs qui, selon vous, ne s'appliquent pas à la situation.

Enjeux économiques pour les immigrants

Incidence sur la population d'accueil

Besoins fondamentaux des immigrants

Questions liées à l'intégration



Durabilité de l'immigration

Questions relatives aux ressources

Veillez expliquer :

Souhaitez-vous formuler d'autres commentaires au sujet des niveaux d'immigration?



B. Répartition

Quelle est la répartition adéquate entre la catégorie de l'immigration économique, la catégorie du regroupement familial et celle des personnes protégées (réfugiés)?

Le système d'immigration actuel doit concilier des objectifs multiples. L'immigration contribue à la fois à répondre aux besoins du marché du travail d'aujourd'hui et à constituer la main-d'œuvre qualifiée de demain. Elle aide à réunir les familles ainsi qu'à bâtir de solides collectivités et, conformément à une tradition dont les Canadiens sont fiers, appuie les efforts humanitaires mondiaux en assurant la réinstallation de réfugiés et en prêtant assistance aux demandeurs d'asile.

Voici un aperçu approximatif de la répartition actuelle des immigrants dans les catégories :

- 60 % (environ de 156 800 à 161 300 personnes) des immigrants qui viennent au Canada chaque année appartiennent à la catégorie de l'immigration économique;
- 26 % (environ de 58 500 à 65 500 personnes) sont des immigrants au titre de la catégorie du regroupement familial;
- le reste, environ 14 % (de plus ou moins 30 900 à 38 200 personnes), sont principalement des personnes protégées (réfugiés), mais aussi d'autres personnes admises pour des circonstances d'ordre humanitaire.

Il convient de souligner que moins de la moitié des immigrants de la catégorie économique sont des demandeurs principaux – leurs conjoints et leurs personnes à charge font également partie de cette catégorie. Cependant, une proportion importante de ces conjoints et personnes à charge (ainsi que ceux des catégories du regroupement familial et des personnes protégées) finissent par entrer sur le marché du travail et apportent aussi une contribution à notre économie.

Pour plus de détails, consultez la section « [Quelle est la répartition adéquate des immigrants entre les catégories de l'immigration économique, du regroupement familial et des personnes protégées \(réfugiés\)?](#) » du document d'information.

En supposant que le Canada maintienne le niveau d'immigration actuel, quelle serait la répartition adéquate des immigrants entre les catégories de l'immigration économique, du regroupement familial et des personnes protégées (réfugiés), selon vous?

Sélectionnez le pourcentage de chacune des trois catégories en vous assurant que le total donne 100 %.

Statu quo : 60 % immigration économique, 26 % regroupement familial, 14 % personnes protégées [réfugiés]



Immigration économique

Regroupement familial

Personnes protégées (réfugiés)



Prendre des décisions difficiles concernant la répartition des immigrants dans les catégories

Comme l'indique le document d'information, le gouvernement subit d'énormes pressions pour accroître le nombre de personnes admises dans la plupart des catégories, sinon toutes. Or, cela n'est manifestement pas possible si les niveaux d'immigration actuels restent les mêmes ou augmentent légèrement, ce qui signifie qu'il faudra faire des choix difficiles.

Au sein de la catégorie de l'immigration économique, les provinces et les territoires réclament de plus en plus l'augmentation du nombre d'admissions au titre des programmes des candidats des provinces, qui ont pris beaucoup d'ampleur au cours des dernières années. Il est logique de faire valoir que les provinces et les territoires sont les mieux à même de connaître leurs propres besoins. Cependant, la croissance de ces programmes soulève de nouvelles questions quant à l'évaluation des résultats et la responsabilisation des provinces et des territoires. Leur croissance se fait par ailleurs au détriment de celle des programmes fédéraux, et il faut tenir compte du rôle de premier plan que joue le gouvernement fédéral dans la gestion de l'immigration au Canada. Le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) est assorti de critères transparents – précisés dans le *Règlement* – dont un « système de points » pour l'évaluation des compétences, des connaissances et de l'expérience.

De toute évidence, des décisions difficiles s'imposent à nous dans la catégorie de l'immigration économique. Nous devons tenir compte d'un certain nombre de facteurs pour garantir entre les programmes un équilibre qui leur permette de répondre aux besoins économiques de notre pays. Parmi ces facteurs, mentionnons les pressions exercées concernant l'augmentation du nombre d'admissions dans les programmes des candidats des provinces et des territoires, le nombre croissant d'aides familiaux résidents admissibles à la résidence permanente, et les questions relatives au nombre de travailleurs étrangers temporaires que doit accueillir le Canada. Il faut aussi tenir compte des étudiants étrangers qui ont de l'expérience au Canada et de la longue liste d'investisseurs prêts à injecter d'importantes ressources dans notre économie.

Au sein de la catégorie du regroupement familial, la catégorie des parents et des grands-parents pose un autre dilemme : nous ne pouvons y laisser ni perdurer ni croître les longs temps d'attente actuels, et au rythme où nous recevons de nouvelles demandes, cet arriéré continuera de s'accroître et pourrait même doubler au cours des dix prochaines années. Nous pourrions régler en partie le problème en augmentant le nombre annuel d'admissions pendant quelques années, mais il nous faudrait, pour ce faire, réduire le nombre d'admissions au titre de la catégorie de l'immigration économique ou augmenter le niveau global d'immigration au Canada. Toutefois, cette solution, à elle seule, ne suffirait pas à faire disparaître l'arriéré. À plus long terme, il faudra décider du nombre de nouveaux demandeurs que nous acceptons dans cette catégorie et donner à celle-ci une orientation plus durable.

Ces enjeux mettent en évidence la complexité de la planification des niveaux. Le plan des niveaux devrait-il essentiellement être le reflet du nombre de personnes



qui veulent immigrer au Canada? Doit-on continuer à accroître les admissions au titre d'une catégorie donnée simplement parce que le nombre de demandes augmente?

Les questions suivantes porteront sur la répartition adéquate des immigrants entre trois catégories :

- **l'immigration économique;**
- **le regroupement familial;**
- **les personnes protégées (réfugiés).**

Des questions sur la gestion du système d'immigration, les normes de service et les délais de traitement sont également incluses dans les sections portant sur l'immigration économique et sur le regroupement familial.

IMMIGRATION ÉCONOMIQUE

Les immigrants économiques sont admis en raison de leur contribution potentielle à l'économie canadienne. Comme l'explique le document d'information, la catégorie de l'immigration économique comprend plusieurs catégories.

Immigrants sélectionnés par le gouvernement fédéral :

- Travailleurs qualifiés (fédéral) (TQF)
- Catégorie de l'expérience canadienne (CEC)
- Gens d'affaires immigrants et aides familiaux résidents

Immigrants sélectionnés par les provinces et les territoires :

- Travailleurs qualifiés et gens d'affaires immigrants sélectionnés par le Québec
- Candidats des provinces et des territoires (PCP)

À noter que près des deux tiers des immigrants de la catégorie économique sont en fait des membres de la famille, c'est-à-dire les époux/conjoints/partenaires et les enfants à charge des demandeurs principaux, de sorte qu'une minorité des immigrants de cette catégorie (les demandeurs principaux) est dans les faits sélectionnée pour ses compétences et son expérience.

Dans quelle mesure connaissez-vous les programmes d'immigration économique du Canada?

- (1) Pas du tout
- (2)
- (3)
- (4) Quelque peu



- (5)
- (6)
- (7) Très bien

Songez à ce que vous avez lu au sujet des programmes d'immigration économique du Canada. Devrions-nous augmenter, diminuer ou maintenir le nombre d'immigrants économiques que nous admettons chaque année?

- Augmenter
- Diminuer
- Maintenir
- Je ne sais pas

Augmenter-----

Admettons que le niveau total d'immigration demeure le même. Dans la mesure où vous êtes favorable à une augmentation de l'immigration économique, laquelle des deux autres catégories devrait subir une diminution, selon vous?

- Catégorie du regroupement familial
- Catégorie des personnes protégées (réfugiés)
- Tant la catégorie du regroupement familial que celle des personnes protégées
- Je ne sais pas

Diminuer-----

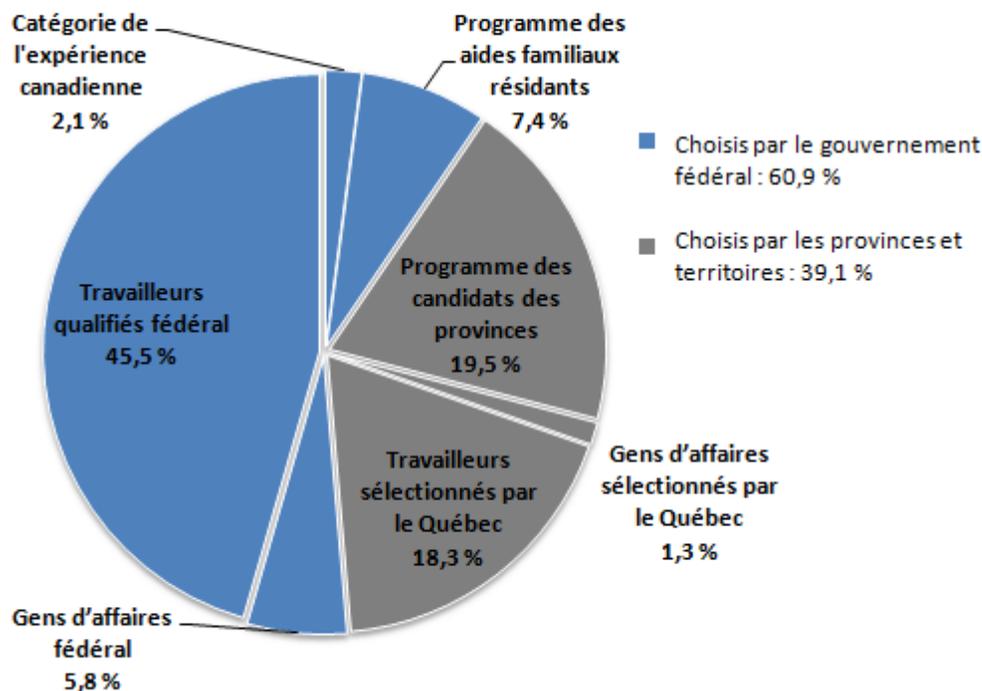
Admettons que le niveau total d'immigration demeure le même. Dans la mesure où vous êtes favorable à une diminution de l'immigration économique, laquelle des deux autres catégories devrait bénéficier d'une augmentation, selon vous?

- Catégorie du regroupement familial
- Catégorie des personnes protégées (réfugiés)
- Tant la catégorie du regroupement familial que celle des personnes protégées
- Je ne sais pas



En 2010, les admissions au titre de la catégorie de l'immigration économique ont été réparties comme suit :

**Admissions en 2010 dans la catégorie économique
(186 881 personnes)**



Source : Citoyenneté et Immigration Canada, Faits et chiffres 2010, version provisoire.

Admettons que le niveau total d'immigration demeure le même. Quelle serait la répartition appropriée de l'immigration économique entre les programmes fédéraux et les programmes provinciaux, selon vous?

Remarque : Les proportions totales ci-dessous comprennent automatiquement environ 20 % pour les travailleurs qualifiés et les gens d'affaires immigrants sélectionnés par le Québec, étant donné que ces admissions sont régies par l'Accord Canada-Québec.

Programmes fédéraux

Programmes provinciaux



Veillez expliquer votre réponse :



Sélection des immigrants économiques

CIC tient compte de la situation actuelle et prévue de l'économie et du marché du travail dans sa planification des admissions, soucieux à la fois de répondre aux besoins immédiats en travailleurs et de sélectionner des immigrants qui ont les compétences nécessaires pour s'adapter avec succès aux fluctuations économiques. La taille du marché du travail est aussi un facteur important, puisque, comme d'autres pays, le Canada doit composer avec des difficultés démographiques considérables, comme le vieillissement de la population et le ralentissement de la croissance de la population active. Bien que l'immigration ne puisse à elle seule résoudre ces difficultés, elle contribuera à constituer la main-d'œuvre de demain. À cet égard, les commentaires des provinces et des territoires à propos des questions liées au marché du travail influencent grandement le nombre d'immigrants de la catégorie économique admis au Canada. Le Québec se charge lui-même de la sélection et de l'intégration de ses immigrants, en vertu de l'Accord Canada-Québec, tandis que d'autres provinces ont signé des ententes qui leur permettent de désigner un certain nombre de candidats à l'immigration économique aptes à répondre à leurs besoins régionaux.

Au sein de la catégorie de l'immigration économique, les provinces et les territoires réclament de plus en plus l'augmentation du nombre d'admissions au titre des programmes des candidats des provinces, qui ont pris beaucoup d'ampleur au cours des dernières années. Ces programmes favorisent une répartition de l'immigration dans toutes les régions du pays et permettent aux provinces et aux territoires de répondre à leurs propres besoins en main-d'œuvre. Toutefois, pour des questions de responsabilisation, leur croissance exige la mise en place de mesures pour vérifier régulièrement l'intégrité des programmes et pour évaluer les résultats. La croissance de ces programmes se fait par ailleurs au détriment de celle des programmes fédéraux, et il faut tenir compte du rôle de premier plan que joue le gouvernement fédéral dans la gestion de l'immigration au Canada. Le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) est assorti de nombreuses pratiques exemplaires relatives à la planification de l'immigration économique, telles que des critères transparents – précisés dans le *Règlement* – ainsi qu'un « système de points » pour l'évaluation des compétences, des connaissances et de l'expérience.

De toute évidence, des décisions difficiles s'imposent à nous dans la catégorie de l'immigration économique. Nous devons tenir compte d'un certain nombre de facteurs pour garantir entre les programmes un équilibre qui leur permette de répondre aux besoins économiques de notre pays. Parmi ces facteurs, mentionnons les pressions exercées concernant l'augmentation du nombre d'admissions dans les programmes des candidats des provinces et des territoires, le nombre croissant d'aides familiaux résidents admissibles à la résidence permanente, et les questions relatives au nombre de travailleurs étrangers temporaires que doit accueillir le Canada. Il faut aussi tenir compte des étudiants étrangers qui ont de l'expérience



au Canada et de la longue liste d'investisseurs prêts à injecter d'importantes ressources dans notre économie.



Selon vous, qui devrait avoir le plus grand poids dans les décisions sur les immigrants économiques que devrait accepter le Canada?

- Le gouvernement fédéral
- Chaque province et territoire, en ce qui concerne ses propres immigrants
- Les employeurs
- Toutes les parties ci-dessus, de concert
- Je ne sais pas

Veillez classer les objectifs suivants en matière d'immigration économique selon une échelle de 1 à 6, où 1 est l'objectif le moins important, et 6, l'objectif le plus important. Veillez inscrire un 0 à côté des objectifs qui, selon vous, ne s'appliquent pas à la situation.

Admission de travailleurs qualifiés qui répondent à des besoins précis du marché du travail, et qui pourront occuper des emplois précis qui sont offerts

Admission de travailleurs qualifiés qui ont des compétences plus génériques, pour bâtir la main-d'œuvre du Canada à long terme

Admission de travailleurs aux niveaux de compétences variables qui répondent à des besoins régionaux ou sectoriels

Admission d'immigrants titulaires de diplômes d'études postsecondaires supérieures (p. ex. un doctorat)

Admission d'un vaste éventail d'immigrants, dont les niveaux de compétences et de scolarité sont plus variés

Admission d'immigrants qui feront des investissements importants en capital ou créeront des emplois

Veillez expliquer votre réponse :



Selon des études, la réussite économique d'un immigrant est attribuable, jusqu'à 60 %, à des facteurs comme la maîtrise de la langue, l'âge et la scolarité. Selon vous, dans quelle mesure chacun des facteurs ci-dessous est-il important dans la réussite d'un immigrant sur le marché du travail du Canada?

Dans cette échelle, 1 signifie « pas du tout important », 4 signifie « quelque peu important » et 7 signifie « extrêmement important ».

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	Je ne sais pas/sans objet
Bonne maîtrise de l'une des langues officielles du Canada (expression et compréhension orales et écrites)	<input type="radio"/>							
Réseaux sociaux (p. ex. des amis ou des parents vivant déjà au Canada)	<input type="radio"/>							
Diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire du Canada	<input type="radio"/>							
Diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire étranger	<input type="radio"/>							
Expérience de travail au Canada	<input type="radio"/>							
Expérience de travail à l'étranger	<input type="radio"/>							
Offre d'emploi au Canada obtenue avant l'arrivée	<input type="radio"/>							
Âge	<input type="radio"/>							

Autre(s) facteur(s) :

Souhaitez-vous formuler d'autres commentaires au sujet de l'immigration économique?



RÉSIDENTS TEMPORAIRES

Il existe trois grandes catégories de résidents temporaires : les visiteurs, les étudiants étrangers et les travailleurs étrangers temporaires (TET). Bien que toutes ces catégories requièrent l'utilisation de ressources du Ministère, le Programme des travailleurs étrangers temporaires est le plus pertinent dans le contexte de la présente consultation.

Travailleurs étrangers temporaires

Le Programme des TET répond à plusieurs besoins. Il permet d'offrir des permis de travail aux étrangers qui disposent d'offres d'emploi en vue de répondre à des besoins précis en main-d'œuvre. Le nombre de travailleurs étrangers temporaires au Canada est passé de 116 000 en 2000, à plus de 182 000 en 2010. On compte parmi les TET tant des gestionnaires, des professionnels et des techniciens que des gens de métier et des travailleurs peu spécialisés.

Le Programme des TET a été créé pour combler des lacunes temporaires, mais il existe des voies importantes permettant aux TET de passer à un statut de résident permanent au Canada, et le nombre de TET s'en prévalant est passé de moins de 12 000 en 2000 à près de 33 000 en 2010. En général, les voies permettant aux TET d'obtenir la résidence permanente sont essentiellement destinées aux TET qualifiés, qui bénéficient de programmes comme la catégorie de l'expérience canadienne. Toutefois, des voies sont aussi offertes à certains TET peu spécialisés, qui peuvent devenir résidents permanents grâce notamment au Programme des aides familiaux résidants et à de nombreux volets des programmes de candidats des provinces.

Dans le cadre des présentes consultations, certains commentateurs ont observé que s'il était effectivement nécessaire de jouir d'un apport durable en TET peu spécialisés, nous devrions prévoir des voies supplémentaires permettant de les faire passer au statut de résident permanent.

Dans quelle mesure connaissez-vous le Programme des travailleurs étrangers temporaires?

- (1) Pas du tout
- (2)
- (3)
- (4) Quelque peu
- (5)
- (6)
- (7) Très bien



Pensez-vous que nous devrions établir des voies additionnelles d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Oui-----

Si vous avez indiqué que nous devrions établir des voies additionnelles d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés, veuillez expliquer.

- Ils possèdent déjà une expérience de travail canadienne
- Ils ont fait leurs preuves avec leur employeur canadien
- Le Canada a besoin de plus de travailleurs peu spécialisés
- Autre, veuillez préciser : _____
- Je ne sais pas

Admettons que le niveau total d'immigration demeure le même. Dans la mesure où vous êtes favorable à une augmentation des voies d'accès à la résidence permanente pour les TET peu spécialisés, quel volet de l'immigration économique devrait être diminué en conséquence, selon vous?

- Travailleurs qualifiés sélectionnés par le gouvernement fédéral (TQF)
- Catégorie de l'expérience canadienne (CEC)
- Gens d'affaires immigrants
- Candidats des provinces et des territoires
- Autre, veuillez préciser : _____
- Je ne sais pas

Non-----

Si vous avez indiqué que nous ne devrions pas établir de voies additionnelles d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés, veuillez expliquer.

- Le Canada doit investir dans les travailleurs canadiens et en embaucher davantage
- Le Canada n'a pas besoin de plus de travailleurs peu spécialisés



- Autre, veuillez préciser : _____
- Je ne sais pas

Admettons que le niveau total d'immigration demeure le même. Dans la mesure où vous êtes favorable à une diminution des voies d'accès à la résidence permanente pour les TET peu spécialisés, quel volet de l'immigration économique devrait être augmenté en conséquence, selon vous?

- Travailleurs qualifiés sélectionnés par le gouvernement fédéral (TQF)
- Catégorie de l'expérience canadienne (CEC)
- Gens d'affaires immigrants
- Candidats des provinces et des territoires
- Autre, veuillez préciser : _____
- Je ne sais pas

Souhaitez-vous formuler d'autres commentaires au sujet des travailleurs étrangers temporaires?



REGROUPEMENT FAMILIAL

Environ 26 % des immigrants qui viennent au Canada chaque année sont admis au titre de la catégorie du regroupement familial. Le programme canadien de regroupement familial est l'un des plus généreux au monde.

Les citoyens ou les résidents permanents du Canada âgés de plus de 18 ans peuvent parrainer les membres de leur famille immédiate, sous réserve de la signature d'une entente de parrainage de trois ans (conjoints/partenaires, enfants) à dix ans (parents et grands-parents). De plus, il importe de noter que près des deux tiers des immigrants de la catégorie économique sont en fait des membres de la famille, c'est-à-dire les conjoints/partenaires et les enfants à charge des demandeurs principaux, de sorte que seule une minorité des immigrants de cette catégorie (les demandeurs principaux) est dans les faits sélectionnée pour ses compétences et son expérience.

Les demandes de parrainage de conjoints/ partenaires et d'enfants à charge font l'objet d'un traitement prioritaire, mais l'engagement à cet égard, de même que la nécessité de concilier les objectifs liés à la réunification des familles et les autres objectifs en matière d'immigration, ont entraîné l'accumulation d'un arriéré évalué à près de 165 000 personnes au 31 mars 2011 dans la catégorie des parents et des grands-parents. Les temps d'attente pour les récentes demandes présentées au titre de cette catégorie sont déjà fort longs et pourraient continuer à s'allonger de façon constante si aucune mesure n'est prise.

Dans quelle mesure connaissez-vous le programme de regroupement familial?

- (1) Pas du tout
- (2)
- (3)
- (4) Quelque peu
- (5)
- (6)
- (7) Très bien

Songez à ce que vous avez lu au sujet des programmes d'immigration familiale du Canada. Devrions-nous augmenter, diminuer ou maintenir le nombre d'immigrants du regroupement familial que nous admettons chaque année?

- Augmenter
- Diminuer
- Maintenir



- Je ne sais pas

Augmenter-----
Admettons que le niveau total d'immigration demeure le même. Dans la mesure où vous êtes favorable à une augmentation de l'immigration familiale, laquelle des deux autres catégories devrait subir une diminution, selon vous?

- Catégorie de l'immigration économique
- Catégorie des personnes protégées (réfugiés)
- Tant la catégorie de l'immigration économique que celle des personnes protégées
- Je ne sais pas

Diminuer-----
Admettons que le niveau total d'immigration demeure le même. Dans la mesure où vous êtes favorable à une diminution de l'immigration familiale, laquelle des deux autres catégories devrait bénéficier d'une augmentation, selon vous?

- Catégorie de l'immigration économique
- Catégorie des personnes protégées (réfugiés)
- Tant la catégorie de l'immigration économique que celle des personnes protégées
- Je ne sais pas



Parents et grands-parents

Comme nous l'avons mentionné précédemment, au sein de la catégorie du regroupement familial, la catégorie des parents et des grands-parents pose un autre dilemme : nous ne pouvons y laisser ni perdurer ni croître les longs temps d'attente actuels, et au rythme où nous recevons de nouvelles demandes, cet arriéré continuera de s'accroître et pourrait même doubler au cours des dix prochaines années. Nous pourrions régler en partie le problème en augmentant le nombre annuel d'admissions pendant quelques années, mais il nous faudrait, pour ce faire, réduire le nombre d'admissions au titre de la catégorie de l'immigration économique ou augmenter le niveau global d'immigration au Canada. Toutefois, cette solution, à elle seule, ne suffirait pas à faire disparaître l'arriéré. À plus long terme, il faudra décider du nombre de nouveaux demandeurs que nous acceptons dans cette catégorie et donner à celle-ci une orientation plus durable.

Fonctionnement du parrainage de parents et de grands-parents

- Tout résident permanent ou citoyen du Canada âgé de 18 ans ou plus peut parrainer un parent ou un grand-parent ainsi que les personnes à leur charge (enfants de moins de 22 ans) souhaitant les accompagner.
- Le répondant doit avoir un revenu minimum et s'engager à subvenir aux besoins essentiels des personnes qu'il parraine pendant dix ans.
- Pendant cette période de dix ans, les parents et les grands-parents ne sont pas admissibles aux régimes de pensions publics (Sécurité de la vieillesse/Supplément de revenu garanti); ils peuvent toutefois profiter pleinement des soins de santé.
- Au sein de la catégorie du regroupement familial, le nombre de conjoints, de partenaires et d'enfants admis chaque année correspond au nombre de demandes que nous recevons, tandis que le nombre de parents et de grands-parents admis varie en fonction de nombreux facteurs, dont le nombre global d'immigrants admis au Canada et les priorités en matière de regroupement familial et d'immigration économique.

Chaque année, nous recevons plus de demandes au titre du volet des parents et des grands-parents que nous pouvons en traiter, ce qui a entraîné un arriéré (165 000 personnes en date du 31 mars 2011) ainsi que de longs délais d'attente.

Dans quelle mesure connaissez-vous le programme d'immigration des parents et des grands-parents?

- (1) Pas du tout
- (2)
- (3)
- (4) Quelque peu
- (5)



- (6)
- (7) Très bien

Songez à ce que vous avez lu au sujet du programme d'immigration des parents et des grands-parents. Dans quelle mesure est-il important de maintenir ce programme?

- (1) Pas du tout important
- (2)
- (3)
- (4) Quelque peu important
- (5)
- (6)
- (7) Très important

Selon vous, quel est l'élément le plus important du programme des parents et des grands-parents?

- Permet la réunion des familles
- Permet aux nouveaux arrivants de mieux s'intégrer à la société canadienne, puisqu'ils sont entourés de leur famille
- Permet aux nouveaux arrivants de travailler, puisque leurs parents et/ou grands-parents peuvent s'occuper des enfants
- Permet le transfert de l'identité culturelle à la prochaine génération
- Autre, veuillez préciser : _____
- Je ne sais pas

Selon vous, doit-on accorder la même priorité au traitement des demandes présentées par les parents et les grands-parents qu'à celles présentées par les conjoints, les partenaires et les enfants?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

De quelle manière le Canada devrait-il procéder pour éliminer l'arriéré des demandes de parents et de grands-parents? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

- Accroître le nombre de parents et de grands-parents admis au Canada chaque année



- Limiter le nombre de personnes autorisées à parrainer leurs parents et grands-parents
- Ne pas accepter de nouvelles demandes jusqu'à ce que l'arriéré soit éliminé
- Sans objet – le programme des parents et des grands-parents devrait être éliminé
- Autre, veuillez préciser : _____
- Je ne sais pas

Veuillez expliquer :

Selon vous, quelle est la modification la plus importante à apporter au programme d'immigration des parents et des grands-parents?

- Exiger que la majorité de leurs enfants vivent au Canada
- Imposer des frais plus élevés aux parents et aux grands-parents pour couvrir les coûts des services sociaux
- Attendre que les répondants soient mieux établis sur le plan financier avant de les autoriser à parrainer
- Exiger que le répondant soit un citoyen canadien
- Exiger que les parents et les grands-parents soient capables de communiquer dans l'une des deux langues officielles du Canada
- Accepter uniquement les demandes de parents et de grands-parents qui dépendent totalement de leur répondant sur le plan financier et qui n'ont aucun autre proche parent dans leur propre pays en mesure de les aider
- Autre, veuillez préciser : _____
- Je ne sais pas

Souhaitez-vous formuler d'autres commentaires au sujet du programme d'immigration des parents et des grands-parents?



PERSONNES PROTÉGÉES (RÉFUGIÉS)

Cette catégorie compte pour environ 14 % des immigrants qui viennent au Canada. Le Canada s'est engagé depuis longtemps sur la scène internationale à contribuer à la réinstallation de réfugiés pour lesquels aucune autre solution durable n'est envisageable. En outre, le système d'octroi de l'asile du Canada règle les demandes d'asile présentées par des personnes à l'intérieur du pays.

Le Canada dispose de deux principales catégories de réfugiés pour la résidence permanente : les réfugiés réinstallés (ceux se trouvant à l'étranger qui sont soit pris en charge par le gouvernement fédéral, soit parrainés par des organismes privés) et les personnes qui ont obtenu le statut de réfugié après avoir présenté une demande d'asile depuis le Canada. Il existe également d'autres sous-catégories regroupant des cas exceptionnels, examinés au cas par cas, pour des circonstances d'ordre humanitaire ou pour des motifs d'intérêt public.

À l'heure actuelle, des demandes représentant 71 000 personnes - dont 10 000 réfugiés pris en charge par le gouvernement, 25 000 réfugiés parrainés par le secteur privé et 20 000 personnes faisant valoir des circonstances d'ordre humanitaire ou des motifs d'intérêt public - sont en attente de traitement. Or, avec la mise en œuvre de la réforme du système d'octroi de l'asile et la réduction progressive de l'arriéré de demandes d'asile, on peut s'attendre à ce que le nombre de demandeurs d'asile acceptés qui présentent une demande de résidence permanente augmente. Parallèlement, dans le cadre du même ensemble de mesures de réforme du système d'octroi de l'asile, le gouvernement s'est engagé à augmenter le nombre de réfugiés réinstallés de 2 500, pour un total de 14 500 personnes par an.

Dans quelle mesure connaissez-vous la catégorie des personnes protégées?

- (1) Pas du tout
- (2)
- (3)
- (4) Quelque peu
- (5)
- (6)
- (7) Très bien

Songez à ce que vous avez lu au sujet de la catégorie des personnes protégées. Devrions-nous augmenter, diminuer ou maintenir le nombre de personnes protégées que nous admettons chaque année?

- Augmenter



- Diminuer
- Maintenir
- Je ne sais pas

Augmenter-----

Admettons que le niveau total d'immigration demeure le même. Dans la mesure où vous êtes favorable à une augmentation du nombre de personnes protégées admises, laquelle des deux autres catégories devrait subir une diminution, selon vous?

- Catégorie de l'immigration économique
- Catégorie du regroupement familial
- Tant la catégorie de l'immigration économique que celle du regroupement familial
- Je ne sais pas

Diminuer-----

Admettons que le niveau total d'immigration demeure le même. Dans la mesure où vous êtes favorable à une diminution du nombre de personnes protégées admises, laquelle des deux autres catégories devrait bénéficier d'une augmentation, selon vous?

- Catégorie de l'immigration économique
- Catégorie du regroupement familial
- Tant la catégorie de l'immigration économique que celle du regroupement familial
- Je ne sais pas

Souhaitez-vous formuler d'autres commentaires au sujet de la catégorie des personnes protégées?

Nous vous remercions de vos commentaires sur les niveaux d'immigration et la répartition des immigrants dans les catégories au Canada.



Souhaitez-vous formuler tout autre commentaire?

